



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

Rapport annuel

**20
20**

Table des matières

Sections	Page
01 Glossaire	2
02 Aperçu des programmes	4
03 Jalons	6
04 Message du président du Conseil	8
05 Message du chef de la direction	10
06 Message du registraire	12
07 À propos de l'Office	15
08 Faits saillants de 2020	21
09 Conformité et application de la loi	26
10 Surveillance des programmes de la LTRD	31
11 Fiche de pointage organisationnel	34
12 Données financières	39
Rapport et analyse de gestion	40
États financiers vérifiés	45
13 Appendices	
A Rapport annuel d'Intendance Ontario	58
B Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship	58
C Rapport annuel de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits	59
D Rapport annuel de SodaStream	59
E Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship	60
F Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario	60
G Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc.	61

01 Glossaire

Principaux acronymes

ACR	Agent de la conformité et du Registre	OES	Ontario Electronic Stewardship
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques	OFI	Organisme de financement de l'industrie
C4C	Communication pour la conformité	OGI	Organisme de gérance de l'industrie
CSSA	Canadian Stewardship Services Alliance	OPRR	Office de la productivité et de la récupération des ressources
DEEE	Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques	ORP	Organisme assumant les responsabilités d'un producteur
DMDS	Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux	PCO	Programme de consignation de l'Ontario
EEE	Équipement électrique ou électronique	PDS	Produits dangereux et spéciaux
FGE	Frais de gestion environnementale (pour les appareils électroniques)	PGDD	Programme de gestion des déchets dangereux
LRREC	Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire	PGI	Plan de gérance de l'industrie
LTRD	Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets	PRVP	Programme de recyclage des vieux pneus
		REP	Responsabilité élargie des producteurs
		SGPUO	Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

Le présent rapport annuel a été produit avec un nombre limité de graphiques et aucune image, conformément à la Directive sur les organismes et les nominations du gouvernement de l'Ontario.

02 Aperçu des programmes

Récupération des ressources en Ontario



**Programme des
boîtes bleues**
729 906
tonnes

gérées par Intendance
Ontario (données
pour 2019, les plus
récentes disponibles).



**Programme de
réacheminement
des déchets
d'équipements
électriques et
électroniques**

43 084
tonnes

recueillies par Ontario
Electronic Stewardship



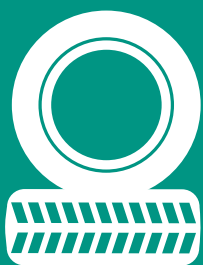
**Programme de
réacheminement
des déchets
municipaux
dangereux ou
spéciaux**

27 169
tonnes

recueillies par Intendance
Ontario et les organismes de
gérance de l'industrie.

02 Aperçu des programmes

Récupération des ressources en Ontario



Règlement sur les pneus

145 924

tonnes recueillies

126 116

tonnes gérées

Les chiffres sont pour 2019 et ont été déclarés en 2020. Les pneus sont désignés en vertu de la LRREC et réglementés par l'Office. Le rendement de 2020 est présenté en 2021.



Programme The Beer Store

265 291

tonnes gérées

167 367 Programme
The Beer Store

97 924 Programme de
consignation de l'Ontario

The Beer Store n'est pas sous l'égide de l'Office. Les chiffres déclarés par The Beer Store n'ont pas été vérifiés par l'Office.

03 Jalons

Vers un avenir sans déchets

2016

30 NOVEMBRE

Entrée en vigueur de la Loi favorisant un Ontario sans déchets

Création de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'Office)

2017

17 FÉVRIER

Le ministre ordonne la liquidation du Programme des pneus usagés et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario.

2018

18 FÉVRIER

Le ministre ordonne la liquidation du Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de l'Ontario Electronic Stewardship (la Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario).

12 AVRIL

Le ministre ordonne la liquidation du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

11 DÉCEMBRE

Le ministre ordonne la liquidation accélérée du volet des piles et des batteries du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

31 DÉCEMBRE

Liquidation du Programme des pneus usagés.

03 Jalons

Vers un avenir sans déchets

2019

1 JANVIER

Entrée en vigueur de la responsabilité des producteurs en ce qui concerne les pneus.

15 AOÛT

Le ministre ordonne la liquidation du Programme des boîtes bleues et d'Intendance Ontario.

10 DÉCEMBRE

Le gouvernement élargit le mandat de l'Office pour offrir des services de production de rapports numériques pour les programmes de récupération des déchets et des ressources au-delà de la responsabilité des producteurs.

2020

21 AVRIL

Le ministre ordonne à l'Office de créer un service de production de rapports numériques pour le programme des déchets dangereux

30 JUIN

Liquidation du volet des piles et des batteries du Programme de réacheminement des DMDS

1 JUILLET

Entrée en vigueur de la responsabilité des producteurs en ce qui concerne les piles et les batteries

31 DÉCEMBRE

Liquidation du Programme de réacheminement des DEEE

2021

1 JANVIER

Entrée en vigueur de la responsabilité des producteurs en ce qui concerne les produits électroniques

15 MARS

Le ministre ordonne à l'Office de lancer le registre des sols de déblai

30 SEPTEMBRE

Liquidation complète du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

1 OCTOBRE

Début prévu de la responsabilité du producteur pour les produits dangereux et spéciaux

04 Message du président du Conseil

Établir des partenariats pour faire progresser l'économie circulaire



Malgré les défis extraordinaires liés à la pandémie de la COVID-19 en 2020, certaines étapes clés ont été franchies dans la réalisation de la vision de l'Ontario d'un avenir sans déchets : la liquidation de l'ancien programme de recyclage des piles et batteries et la transition de ce recyclage au cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs de l'Ontario à compter du 1^{er} juillet 2020 et la liquidation de l'ancien programme de recyclage des appareils électroniques et la transition de ce recyclage vers le nouveau cadre réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2021. Ces événements ont inauguré l'intégration des deuxième et troisième catégories de matériaux au cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs de l'Ontario, à la suite de la transition du traitement des pneus le 1^{er} janvier 2019.

Bien que le concept d'économie circulaire soit simple, la conclusion des anciens programmes de réacheminement des déchets de l'Ontario et l'intégration de ces matériaux au nouveau cadre réglementaire constituent un processus complexe qui ne peut être réalisé qu'au moyen d'un partenariat entre l'Office, l'industrie et les gouvernements

municipaux et provinciaux, et les Premières Nations. Ce principe de collaboration a guidé le travail de l'Office et a joué un rôle essentiel dans les réussites collectives à ce jour pour ce qui est de modifier le paysage réglementaire pour les entreprises.

Nous reconnaissons que les changements apportés au cadre réglementaire pour la récupération des ressources s'accompagnent de défis juridiques, opérationnels et financiers et d'un stress pour les entreprises, même en créant de nouvelles occasions d'affaires pour la croissance et l'innovation. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la rentabilité de nos activités et nous concentrons nos activités de conformité sur le soutien que nous offrons à nos inscrits pour les aider à comprendre et respecter les nouvelles exigences réglementaires. Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, ces approches sont d'autant plus essentielles que de nombreuses entreprises sont perturbées par les répercussions humaines et financières liées à la pandémie.

J'ai eu l'honneur d'être élu président du Conseil d'administration de l'Office en juin et j'ai relevé le défi de ce rôle en raison de mon engagement envers le service public et de ma foi dans les objectifs de la stratégie d'économie circulaire de l'Ontario. En tant que deuxième président du Conseil d'administration de l'Office, je suis redevable à Glenda Gies, première présidente du Conseil d'administration de l'Office. Glenda a dirigé la création de l'Office et a guidé l'organisation au cours de ses trois premières années d'activité, y compris la transition au cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs de l'Ontario dans le secteur des pneus. De même, je suis reconnaissant de l'appui des administrateurs de l'Office, qui continuent de guider le travail de l'Office de façon engagée, faisant preuve d'un sens aigu des finances et des opérations et d'une vision stratégique. En novembre 2020, David Brezer a quitté le Conseil à la fin de son mandat. À titre de membre fondateur du Conseil d'administration de l'Office, d'administrateur de l'organisme prédécesseur de l'Office, Réacheminement des déchets Ontario, et de président du Comité de la vérification et des risques, David a apporté à ce rôle sa passion, ses connaissances institutionnelles et son engagement, lesquels nous manqueront grandement.

En 2020, l'Office a commencé à se préparer à remplir son nouveau mandat, qui consiste à fournir des services de production de rapports numériques aux programmes de récupération des ressources au-delà de la responsabilité des producteurs, en commençant par le Programme de gestion des déchets dangereux (PGDD) et le registre des sols de déblai. Nous sommes reconnaissants de

04 Message du président du Conseil

Nous sommes reconnaissants de la confiance du ministre dans la capacité de l'Office à fonctionner de façon rentable tout en réalisant des projets technologiques, à collaborer avec les intervenants et à aider les entreprises à s'adapter aux changements réglementaires.

la confiance du ministre dans la capacité de l'Office à fonctionner de façon rentable tout en réalisant des projets technologiques, à collaborer avec les intervenants et à aider les entreprises à s'adapter aux changements réglementaires.

Avec le changement de mandat de l'Office, notre univers d'intervenants s'est considérablement élargi, ce qui nous a donné le temps de réfléchir à notre approche en matière de mobilisation des intervenants dans l'ensemble de nos programmes. Le Conseil a adopté une nouvelle pratique d'engagement direct avec les intervenants clés sur les questions financières, invitant les représentants des producteurs à s'adresser directement au Conseil au sujet des droits d'inscription au Registre. Ces pratiques ont été renforcées par la récente directive du ministre d'établir un Conseil consultatif de l'industrie, et nous nous réjouissons à l'idée de renforcer la collaboration avec nos partenaires de l'industrie qui a soutenu nos réalisations à ce jour.

Alors que la pandémie se poursuit, l'année à venir sera pleine de défis et s'avérera une période de changement pour l'Office autant que pour l'industrie. Ensemble, nous nous préparons à liquider les parties restantes du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) et à transférer la responsabilité des matériaux vers le nouveau cadre réglementaire en vertu d'un règlement prévu sur les produits dangereux et spéciaux; à poursuivre la mise en œuvre du plan de liquidation du Programme des boîtes bleues et à commencer la mise en œuvre d'un règlement prévu sur les boîtes bleues dans le cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs de l'Ontario; à achever des projets de registre pour les piles et batteries et les appareils électroniques; et à achever la phase initiale du service de rapports numériques pour le Programme de gestion des déchets dangereux et le registre des sols de déblai.

Je suis convaincu que l'équipe de direction de l'Office, sous la direction réfléchie du chef de la direction Frank Denton, continuera d'exceller dans la réalisation du mandat de l'Office, soit de faire progresser l'économie

circulaire de l'Ontario, en travaillant en étroite collaboration avec le Conseil, en exécutant les directives du ministre et en collaborant avec les collègues du Ministère et les partenaires de l'industrie. Je suis également fier de la cohésion et de la résilience dont a fait preuve le personnel de l'Office dans son engagement à s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées et, en particulier, de l'empathie démontrée envers notre collectivité réglementée pendant cette urgence sanitaire mondiale sans précédent.

Je tiens à remercier l'honorable Jeff Yurek, ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, de son appui, de ses conseils et des orientations qu'il m'a données personnellement, ainsi qu'à l'Office. Son leadership politique et son engagement à l'égard du modèle d'économie circulaire de l'Ontario assureront des résultats environnementaux et une croissance économique qui profiteront aux Ontariennes et Ontariens aujourd'hui et encore très longtemps.



ROBERT POIRIER

Présidente du conseil

Transformation du processus de récupération des ressources



Il est difficile de réfléchir à la dernière année de l'Office sans reconnaître les conséquences profondes et durables de la pandémie de la COVID-19 sur les collectivités et les entreprises que nous desservons. Les défis pour les individus, les entreprises et l'économie furent sans précédent. Comme toutes les autres entreprises et organisations en Ontario et dans le monde, l'Office a dû s'adapter au nouveau contexte.

En tant qu'organisme de réglementation des entreprises, l'Office a été désigné comme un service essentiel par le gouvernement de l'Ontario. Nous avons pu continuer à nous acquitter de notre mandat et à atteindre nos objectifs de rendement pour l'année en adaptant nos modèles de prestation de services. Notre personnel dévoué s'est rapidement tourné vers le travail virtuel et a adopté les nouvelles conditions de travail sans réserve. Bien que les activités en personne aient été suspendues, nous avons continué d'aider nos inscrits à se conformer aux exigences réglementaires, de solliciter la participation des intervenants pour obtenir leurs commentaires sur les décisions clés qui les touchent et d'aider la collectivité réglementée à comprendre les grands changements en

cours dans le secteur de la récupération des ressources.

Bien que nous n'ayons pas pu nous rencontrer en personne, nous avons établi des liens et collaboré électroniquement, mobilisant les intervenants encore plus que l'année précédente. Nous avons passé toute l'année à mener des consultations actives à l'aide de Zoom et d'autres plateformes de réunions virtuelles. Nos discussions ont porté sur différents grands enjeux, notamment les fonds excédentaires du DMDS en janvier et de nouveau en juin; les droits d'inscription au Registre pour 2020 pendant l'été; et le plan de liquidation du Programme des boîtes bleues tout au long de l'automne.

Nous avons également cherché des occasions de réduire le fardeau réglementaire du Règlement sur les pneus et des deux nouveaux règlements sur les piles et batteries et sur l'équipement électrique et électronique (EEE) à un moment où les entreprises faisaient face à d'importantes incertitudes financières et opérationnelles. Nous avons accordé aux fabricants de pneus un délai supplémentaire pour soumettre leurs rapports sur l'approvisionnement en pneus et sur le rendement, et nous leur avons donné plus de temps pour s'inscrire au Registre en vertu des nouveaux règlements les concernant, laissant davantage de temps à la collectivité réglementée pour s'adapter à la fois aux nouvelles exigences et au contexte unique de la COVID-19. De plus, lors de l'établissement de nos droits d'inscription au Registre pour 2020, nous avons tenu compte des commentaires que nous avons reçus pendant les consultations afin d'établir des frais qui appuieraient mieux les petites entreprises, réduiraient les obstacles à l'entrée sur le marché et allégeraient le fardeau administratif en éliminant les frais pour les organismes de responsabilisation des producteurs.

Nos efforts visant à fonctionner de la façon la plus rentable possible ont porté fruit, comme en témoigne notre rendement financier de 2020. Dans notre plan d'activités de 2020, nous avions prévu des dépenses de 11,5 millions de dollars, mais comme le montrent nos états financiers vérifiés de 2020, nous avons terminé l'année avec des dépenses totales de 8,9 millions de dollars, ce qui est inférieur de presque 23 % à ce qui était prévu dans le budget. Cet objectif a été atteint grâce à une combinaison de retards dans les projets de registre dus à certains délais dans la finalisation des règlements; à des économies réalisées grâce à la réduction des dépenses associées aux réunions en personne en raison des restrictions de santé publique liées à la COVID-19; à des taux d'intérêt plus bas; à une réduction des dépenses du Conseil; et aux efforts continus déployés par l'Office pour identifier les gains d'efficacité et par l'exécution rigoureuse de son mandat de base.

05 Message du chef de la direction

Nous avons prévu des dépenses de 11,5 M\$, mais comme le montrent nos états financiers vérifiés de 2020, nous avons terminé l'année avec des dépenses totales de 8,9 M\$, ce qui est inférieur de presque 23 % à ce qui était prévu dans le budget.

Alors que la pandémie se poursuit durant une deuxième année et que les entreprises font toujours face à des défis continus, nous continuerons d'explorer comment mieux nous acquitter de nos responsabilités qui nous sont confiées d'une manière flexible et rentable pouvant minimiser le fardeau financier et administratif et aider les entreprises à s'acquitter de leurs responsabilités en cette période difficile. Nous continuerons de dialoguer et de consulter les intervenants de manière informelle et formelle, y compris par le biais du Conseil consultatif de l'industrie que le ministre a demandé à l'Office de créer en 2021, et du Groupe consultatif des fournisseurs de services créé en 2018, afin d'obtenir et de prendre en compte les perspectives de l'industrie dans notre processus de planification des activités et d'établissement des frais.

Je tiens à souligner les contributions inestimables d'anciens collègues aux réalisations de l'Office au cours de la dernière année, y compris la liquidation réussie du volet des piles et des batteries du programme de réacheminement des DMDS géré par l'Intendance Ontario et la liquidation du programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) géré par Ontario Electronic Stewardship, ainsi que l'intégration de ces matériaux au nouveau cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs de l'Ontario.

Je tiens en particulier à remercier Pat Moran, registraire fondateur de l'Office, qui a quitté ses fonctions à la fin de 2020. Pat a dirigé l'établissement de la fonction de conformité de l'Office, y compris l'élaboration des composantes de base du système de Registre et du portail Pneus, ainsi que le recrutement de la première cohorte d'agents de la conformité et du Registre de l'Office. Sa vision d'une fonction de conformité moderne qui accorde la priorité aux communications plutôt qu'à l'application de la loi est le fondement du programme de conformité hautement efficace et progressiste de l'Office.

Je tiens également à remercier Geoff Rathbone, qui a quitté l'Office au début de 2021, pour le leadership dont il a fait preuve en supervisant la conclusion des programmes hérités de réacheminement des déchets à ce jour. En tant que membre fondateur de l'équipe de direction, Geoff a su mettre à profit son expertise et son expérience sans pareil dans

le secteur des déchets pour contribuer à bon nombre des réussites de l'Office depuis sa création en novembre 2016.

Je suis reconnaissant du travail acharné, de l'engagement, de l'ingéniosité et de l'excellent travail de tous ceux et celles qui travaillent pour l'Office, tandis que nous continuons la transformation difficile du processus de récupération des ressources en Ontario. Je suis également reconnaissant de la relation de collaboration que nous entretenons avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, ainsi que du soutien et des conseils du Conseil d'administration.

L'appui de l'Office à la trajectoire de l'Ontario vers un avenir sans déchets se poursuit grâce à des projets de Registre pour les piles et batteries, les appareils électroniques, les sols de déblai et les déchets liquides dangereux et industriels; à la liquidation des parties restantes du programme de réacheminement des DMDS et la mise en œuvre d'une réglementation prévue pour les produits ménagers dangereux et spéciaux; à la poursuite du plan de liquidation du programme des boîtes bleues et la mise en œuvre d'un règlement prévu pour les boîtes bleues; et à la surveillance de la liquidation d'Ontario Electronic Stewardship et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario.

Au fur et à mesure que se poursuit la pandémie de la COVID-19, nous continuons à faire preuve de souplesse dans l'exécution de nos responsabilités prescrites en 2021. Nous continuerons de fonctionner de la façon la plus rentable possible tout en nous assurant d'avoir les ressources adéquates pour répondre aux attentes du ministre. Nous avons hâte de poursuivre notre engagement et notre collaboration avec nos partenaires du gouvernement et de l'industrie, ainsi qu'avec tous ceux et celles qui sont déterminés à appuyer une économie circulaire en Ontario.



FRANK DENTON

Chef de la direction

Communication pour la conformité



Malgré les circonstances extraordinaires et difficiles de 2020, l'Office a continué d'aider la collectivité réglementée à respecter ses obligations réglementaires et a été en mesure de maintenir l'élan du progrès vers l'économie circulaire de l'Ontario.

En 2020, l'équipe de la conformité et du Registre a élaboré des programmes de surveillance et d'application de la loi pour deux nouveaux règlements. Le Règlement sur les piles et batteries a été publié le 27 février 2020, à peine trois semaines avant que l'Ontario déclare l'état d'urgence et que notre personnel passe au travail à domicile. Le Règlement sur les EEE a été publié le 21 septembre 2020 alors que la province subissait la deuxième vague de la pandémie. La mise en œuvre d'un nouveau programme de surveillance et d'application de la loi peut être difficile dans des conditions idéales, alors je suis reconnaissant des efforts conjugués de l'équipe de l'Office, de la collectivité réglementée et de nos partenaires du Ministère pour la mise en œuvre des deux nouveaux programmes en 2020.

Chaque secteur de l'Office a joué un rôle important dans l'intégration du traitement des piles et batteries et des

appareils électroniques au nouveau cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs :

- Notre équipe de transition a mené des recherches et des analyses de données pour mieux comprendre le marché et harmoniser notre stratégie d'application de la loi avec les pratiques commerciales actuelles.
- Notre équipe des Communications et des Relations avec les intervenants a élaboré et mis en œuvre une stratégie de mobilisation et d'éducation des intervenants afin de préparer les entreprises à respecter leurs nouvelles obligations en vertu du nouveau règlement, y compris une série hebdomadaire de webinaires « Demandez au registraire » où nous avons tenu des séances de questions et réponses en direct sur différents aspects du Règlement sur les piles et batteries.
- Notre Service des TI et notre Équipe des finances et de l'administration ont élaboré un processus d'inscription et de production de rapports pour tenir compte des délais d'inscription serrés pour la première année des règlements, tout en exécutant une stratégie visant à créer des registres en ligne pour les années de déclaration à venir.
- De plus, nos agents de la conformité et du Registre ont communiqué individuellement avec plus de 1 000 inscrits potentiels afin de mieux faire connaître et comprendre les nouvelles règles. L'équipe a également mis en œuvre une stratégie de lutte contre les resquilleurs, ce qui a permis d'identifier 15 entreprises, y compris un grand détaillant en ligne qui a accepté de payer 700 000 \$ en frais dus. L'équipe responsable de la conformité a également entrepris un certain nombre d'initiatives d'inspection et de communication afin d'uniformiser les règles du jeu pour tous les participants au marché.

Notre organisation a continué de mettre en pratique les principes de « communication pour la conformité » en utilisant des outils de communication pour aider les inscrits à se conformer aux nouvelles règles. Cette stratégie de conformité essentielle fait en sorte que les ressources de l'Office sont déployées de façon rentable et en fonction des risques, et appuie un partenariat de collaboration avec la collectivité réglementée. Toutes les valeurs de l'Office – intégrité, inclusion, collaboration, innovation, équité et responsabilisation – ont été démontrées dans la diligence avec laquelle nos équipes ont travaillé tout au long de cette année de pandémie pour assurer la réussite du programme de conformité en 2020.

Nous apprécions les efforts qu'ont déployés tous nos

06 Message du registraire

Nous apprécions les efforts qu'ont déployés tous nos partenaires pour collaborer avec nous à la mise en œuvre des nouvelles lois sur la récupération des ressources de l'Ontario.

partenaires pour collaborer avec nous à la mise en œuvre des nouvelles lois sur la récupération des ressources de l'Ontario. Tout au long de l'année, nos collègues du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs nous ont appuyés dans nos efforts visant à mettre en œuvre la réglementation sur les piles et les appareils électroniques et à permettre une surveillance rigoureuse par le ministre. Nous avons également tiré profit d'une étroite collaboration avec le personnel d'Intendance Ontario et celui d'Ontario Electronic Stewardship au moment où nous avons mis fin aux anciens programmes de réacheminement des déchets pour les piles et batteries et les appareils électroniques et transféré le traitement des matériaux au nouveau cadre réglementaire de récupération des ressources de l'Ontario. De plus, nous avons travaillé avec les producteurs de piles et batteries et d'appareils électroniques et les fournisseurs de services qui veillent à ce que ces matériaux soient correctement recueillis, récupérés et traités. Au cours des plus de 12 000 appels téléphoniques et courriels échangés avec notre équipe de la conformité et du Registre l'an dernier, nous avons été frappés par le dévouement de la collectivité réglementée à travailler avec l'Office pour empêcher l'enfouissement de ces matériaux.

L'équipe de la conformité et du Registre a également poursuivi sa supervision du Règlement sur les pneus. À la fin de 2020, les producteurs de pneus et les organismes de responsabilisation des producteurs ont fait rapport pour la première fois de leur rendement pour 2019, la première année de fonctionnement du programme. Les données vérifiées soumises par les inscrits indiquent que 145 924 tonnes de pneus ont été recueillies et que, de ce nombre, 126 116 tonnes ont été réutilisées, rechapées ou transformées en d'autres matériaux de valeur. Les résultats du programme des pneus en vertu du nouveau règlement sur la responsabilité des producteurs nous donnent l'assurance que les programmes de piles et batteries et d'appareils électroniques seront tout aussi efficaces pour appuyer la stratégie d'économie circulaire de l'Ontario.


En 2021, l'équipe de la conformité et du Registre continuera de s'acquitter du mandat de l'Office en complétant les registres des piles et batteries et de l'électronique; en administrant la troisième année du programme de pneus

et les premières périodes de pleine performance pour les piles et batteries et l'électronique; en assurant la transition du programme de réacheminement des DMDS vers le nouveau cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs; en poursuivant la surveillance de la mise en œuvre du plan de liquidation du programme des boîtes bleues et de la liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario et d'Ontario Electronic Stewardship; et en développant les services de rapports numériques pour les programmes ontariens de sols de déblai et de déchets dangereux. Je suis convaincu que notre approche de réglementation axée sur les communications et fondée sur le risque produira des résultats positifs en 2021.



NOAH GITTERMAN

Registraire et avocat général



La vision de l'Office : une économie circulaire
aujourd'hui pour un avenir sans déchets.

La mission de l'Office est la suivante : promouvoir
la reconnaissance de la responsabilité individuelle des
producteurs par l'éducation et l'application de la loi
afin de favoriser l'économie circulaire de l'Ontario,
de stimuler l'innovation et de protéger l'environnement.

07 À propos de l'Office

À propos de l'Office

Mandat

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a été mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario à titre d'organisme de réglementation responsable de l'application des exigences de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets \(LTRD\)](#) et de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire \(LRREC\)](#) et leurs règlements connexes.

En vertu de la LRREC, l'Office est responsable des éléments suivants :

- Superviser les organismes de financement de l'industrie (OFI) et surveiller les programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. En 2020, cela comprenait l'Intendance Ontario, qui gère le programme des boîtes bleues et celui du réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), et l'Ontario Electronic Stewardship (OES) qui gérait le programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) jusqu'à la liquidation du programme le 31 décembre 2020;
- Approuver les plans de liquidation et superviser la liquidation des OFI et des programmes qu'ils exploitent selon les directives du ministre. En 2020, l'Office a continué de superviser la liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario, qui exploitait le Programme de recyclage des vieux pneus jusqu'à ce que le programme prenne fin le 31 décembre 2018;
- Superviser les organismes de gérance de l'industrie (OGI) et surveiller les programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. Cela comprend l'Association pour la Gestion Responsable des Produits (AGRP) pour les peintures et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais; SodaStream Canada pour ses bouteilles propriétaires de CO₂; et Automotive Materials Stewardship (AMS) (plan de gérance industrielle de matériaux automobiles) pour les contenants d'huile usagés, les filtres à huile et l'antigel.
- Exploiter le Programme municipal annuel Datappel qui compile les renseignements afin de déterminer le coût du système municipal des boîtes bleues et établir l'obligation de financement des intendants du Programme des boîtes bleues.
- Prendre en charge des mesures de conformité, notamment des inspections, des sanctions pécuniaires et des poursuites, pour faire respecter les exigences énoncées dans la LTRD et ses règlements connexes.

En 2020, l'Office a commencé à se préparer à remplir son nouveau mandat, qui consiste à fournir des services de production de rapports numériques aux programmes de récupération des ressources au-delà de la responsabilité des producteurs, en commençant par le PGDD et le registre des sols de déblai.

La LRREC précise un cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs pour la collecte et la gestion des matériaux désignés qui exige des producteurs qu'ils soient responsables sur les plans financiers des produits et des emballages qu'ils vendent sur le marché ontarien lorsque les consommateurs ont fini de les utiliser. La LRREC confie également à l'Office le mandat d'offrir des services de production de rapports numériques pour les programmes de gestion des déchets qui dépassent la responsabilité des producteurs. En vertu de la LRREC, l'Office est responsable des éléments suivants :

- Fournir des renseignements au public sur la récupération des ressources ou des déchets en Ontario.
- Fournir des renseignements au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'appuyer le processus décisionnel ministériel.
- Établir, exploiter et tenir à jour un Registre public pour y inscrire les producteurs de matériaux désignés et les autres parties visées par les règlements et recevoir des renseignements de ces parties, comme l'exigent les règlements.

07 À propos de l'Office

- Prendre des mesures de conformité, notamment en menant des inspections, en délivrant des ordonnances exécutoires, en imposant des sanctions pécuniaires et en engageant des poursuites pour faire respecter les exigences de la LRREC et de ses règlements connexes.

En vertu de la LRREC et de la LTRD, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exerce une surveillance législative de l'Office. Un accord de fonctionnement entre le ministre et ce dernier établit les responsabilités et les rôles respectifs des deux parties.

Comme la plupart des autorités administratives de l'Ontario, l'Office finance ses activités au moyen de droits et de redevances versés par les parties réglementées selon le principe du recouvrement des coûts et ne reçoit aucun financement du gouvernement de l'Ontario.

Gouvernance et équipe de direction

L'Office est régi par le Conseil d'administration composé de 11 membres à compétences pertinentes. Le Conseil est responsable de l'orientation stratégique globale et du mandat de l'Office. Il rend compte au ministre de l'exécution du mandat et des responsabilités de l'Office en vertu de la LRREC et de la LTRD ainsi que de l'accord de fonctionnement. Les procès-verbaux des réunions du conseil sont affichés sur le site Web de l'Office, conformément à l'engagement de ce dernier à la transparence.

Le ministre nomme cinq membres au Conseil d'administration et le Conseil élit six autres membres. Le Conseil élit ses dirigeants aux postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier. Le ministre a également le pouvoir de nommer le président du Conseil.

Conseil d'administration

Glenda Gies	Présidente	A quitté ses fonctions de présidente en juin 2020 et d'administratrice en juillet 2020
Robert Poirier	Président	Élu en juin 2020
Tom Wright	Vice-président	Renommé en novembre 2017
Mary Shenstone	Secrétaire	Réélue en novembre 2017
Ken Kawall	Trésorier	Réélu en juillet 2017
Christine Bomé	Administrateur	Nomination en mai 2020, démission en décembre 2020
David Brezer	Administrateur	Mandat terminé en novembre 2020
Saqib Cheema	Administrateur	Réélu en novembre 2017
Tanweer Gilani	Administrateur	Nomination en janvier 2021
Andrea Nemtin	Administrateur	Réélue en novembre 2017
Rajesh Sharma	Administrateur	Réélu en novembre 2017
Jeffrey Steiner	Administrateur	Nomination en mars 2021

Les membres du Conseil sont rémunérés pour l'exécution de leurs fonctions à des taux harmonisés avec les indemnités journalières établies dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario pour les personnes nommées à temps partiel à des organismes de

Président – 744 \$

Vice-président – 583 \$

Administrateur – 472 \$

La rémunération totale du Conseil en 2020 était de 224 707 \$.

réglementation. Un membre du Conseil, qui avait été nommé par le ministre et qui est employé par la fonction publique de l'Ontario, n'a pas droit à une rémunération. Les taux des indemnités journalières pour les autres membres en 2020 sont les suivants :

07 À propos de l'Office

Comités

La prise de décisions du Conseil est appuyée par les comités suivants :



Comité de vérification et de risques

Aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait aux normes d'intégrité et de comportement de l'Office, aux rapports sur l'information financière, à la gestion des risques et aux pratiques de contrôle de la gestion.



Comité de finances et de technologie

Effectue la surveillance des actifs financiers et technologiques de l'Office et la préparation du plan d'activités annuel et des budgets de fonctionnement et d'immobilisations, ainsi que la gestion générale des ressources financières.

S'assure que la direction dispose de politiques et de procédures adéquates et efficaces en matière de rapports financiers et surveille et examine le rendement financier et les contrôles internes.

Surveille l'approvisionnement et la mise en œuvre du Registre de l'Office et d'autres projets d'immobilisations liés à l'information et aux TI.



Comité de gouvernance

Traite des questions de gouvernance liées au fonctionnement efficace de l'Office, de son conseil d'administration et de ses comités, y compris les politiques et les protocoles du conseil d'administration, le Code de conduite des administrateurs et les évaluations des comités et du conseil d'administration.

Effectue la surveillance de la conformité de l'Office à la LRREC, à la LTRD et à l'accord de fonctionnement, notamment le protocole relatif à la fonction de conformité et d'application de la loi dans le contexte de la responsabilité du registraire en matière de prise de décisions indépendante.



Comité des ressources humaines

Surveille la gestion des ressources humaines de l'Office et veille à la pertinence et à l'efficacité des politiques et procédures en matière de ressources humaines.



Comité de transition et de surveillance des activités en vertu de la LTRD

Aide l'Office à surveiller les activités de l'organisation liées aux programmes de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD, y compris le rendement du programme, la transition et la liquidation.

Toutes les valeurs de l'Office – intégrité, inclusion, collaboration, innovation, équité et responsabilisation – ont été démontrées dans la diligence avec laquelle nos équipes ont travaillé tout au long de cette année de pandémie...



07 À propos de l'Office

Équipe de direction

Frank Denton	Chef de la direction
Patrick Moran	Registraire, a démissionné le 31 décembre 2020
Noah Gitterman	Registraire et Avocat général, nommé registraire le 1 ^{er} janvier 2021
Wilson Lee	Directeur des communications et des relations avec les intervenants
Sandra Montague	Directrice des finances et de l'administration
John Pinard	Dirigeant principal de l'information
Geoff Rathbone	Directeur de la transition, a démissionné le 29 janvier 2021

L'Office compte six dirigeants issus des rangs du Conseil et de la direction :

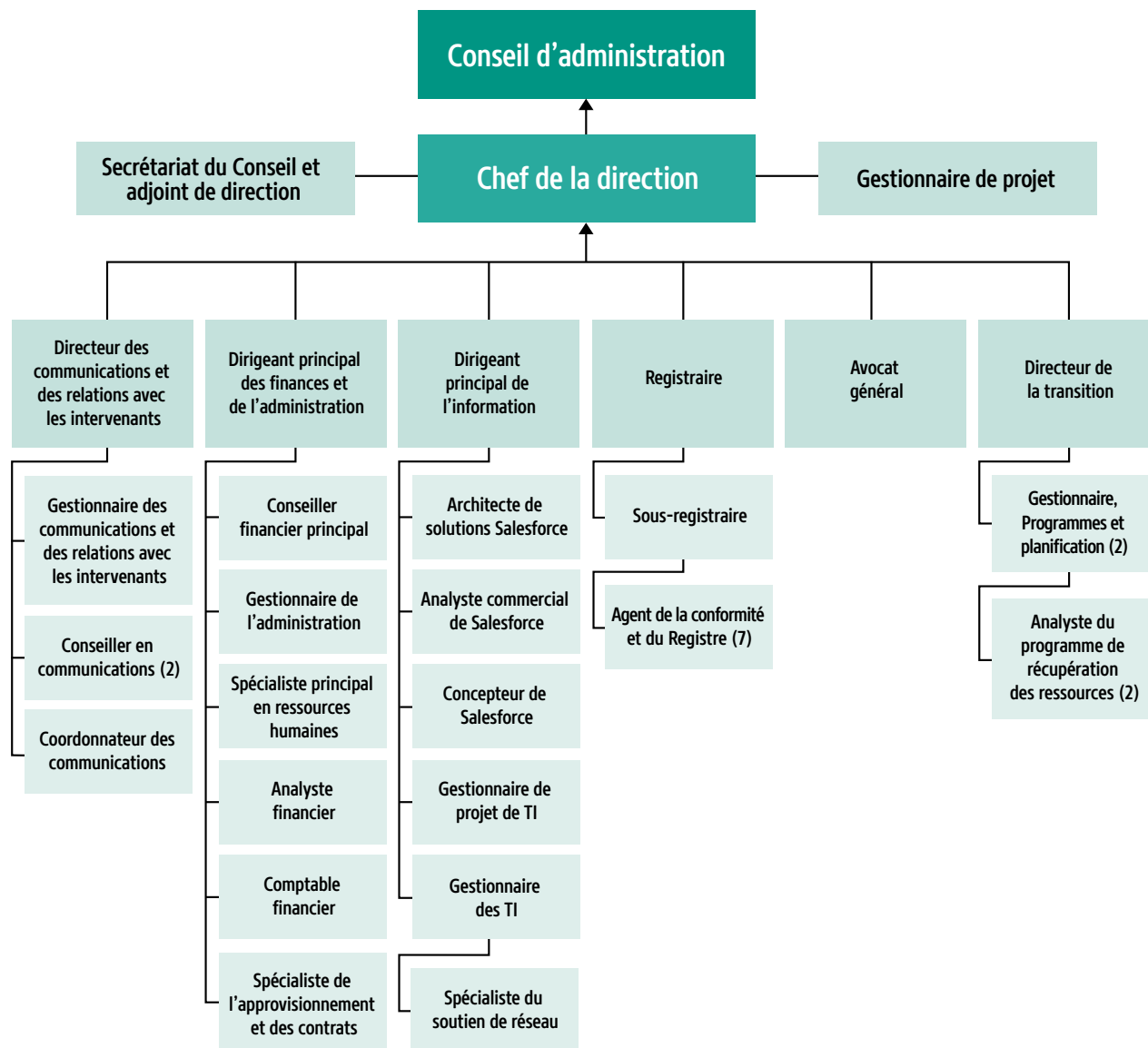
Glenda Gies	Présidente, a démissionné en juin 2020
Robert Poirier	Président, élu en juin 2020
Tom Wright	Vice-président
Ken Kawall	Trésorier
Mary Shenstone	Secrétaire générale
Frank Denton	Chef de la direction
Patrick Moran	Registraire, a démissionné le 31 décembre 2020
Noah Gitterman	Registraire et avocat général, nommé registraire le 1 ^{er} janvier 2021

Des renseignements supplémentaires sur le Conseil d'administration et sur l'équipe de direction, tels que des biographies et les coordonnées des membres, se trouvent sur le site Web de l'Office. Les membres du Conseil et les employés de l'Office sont assujettis à un Code de conduite ainsi qu'à d'autres politiques de gouvernance, qui sont également disponibles sur le site Web de l'Office.

07 À propos de l'Office

Ressources humaines

La structure organisationnelle de l'Office en 2020 est présentée dans le tableau ci-dessous :



L'effectif de l'Office en 2020 était de 33,7 ETP comparativement à 27 ETP en 2019. La croissance de l'Office s'est produite principalement dans ses services de conformité et de TI afin de tenir compte des modifications apportées au mandat.

Bilan de l'année

En 2020, les piles et batteries sont devenues la deuxième catégorie de matériaux à être intégrée au cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs de l'Ontario en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC), et les appareils électroniques sont devenus les troisième.

Le Règlement sur les piles et batteries créé en vertu de la LRREC a été finalisé en février, ce qui a permis au programme de collecte et de recyclage des piles et batteries à usage unique exploité par Intendance Ontario de prendre fin le 30 juin. Les piles et batteries ont été intégrées au nouveau cadre réglementaire le 1^{er} juillet, confiant ainsi à l'Office la responsabilité de la surveillance du nouveau système de récupération des ressources pour les piles et batteries à usage unique et rechargeables de 5 kg ou moins qui sont vendues séparément des produits en Ontario.

En septembre, le gouvernement de l'Ontario a finalisé le Règlement sur l'équipement électrique et électronique (EEE) créé en vertu de la LRREC. Depuis le 1^{er} janvier 2021, à la suite de la liquidation du programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) géré par l'organisme de financement de l'industrie Ontario Electronic Stewardship (OES) le 31 décembre 2020, l'Office est devenu responsable de la supervision du nouveau système de responsabilisation des producteurs en matière d'équipement de technologie de l'information, de télécommunications et audiovisuel (TIT/AV) vendu en Ontario.

En plus d'aider les parties assujetties à se préparer à l'intégration des piles et batteries et des appareils électroniques au nouveau cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs, qui est décrit plus en détail dans la section sur la conformité et l'application de la loi du présent rapport, l'Office a entrepris des travaux préparatoires en vue de l'élaboration des systèmes de Registre pour les piles et batteries et les appareils électroniques. Ces travaux comprenaient l'élaboration d'exigences opérationnelles de haut niveau et la détermination de la portée du projet en vue de l'acquisition d'un partenaire technologique. Un fournisseur a été sélectionné, et le projet a été lancé au début de 2021.

Bien que le programme de recyclage des vieux pneus ait pris fin le 31 décembre 2018, l'Office a continué de superviser la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), l'organisme de financement de l'industrie qui avait auparavant exploité le programme. En mars 2020, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a nommé un liquidateur pour mettre en œuvre les dispositions restantes du Plan de liquidation approuvé pour la SGPUO. Le 21 avril 2020, le ministre a envoyé une lettre d'orientation à la SGPUO exigeant que les fonds

excédentaires du programme soient retournés aux intendants. La SGPUO a tenu des consultations en janvier et février 2021 sur une modification à son plan de liquidation approuvé, et l'Office l'a approuvée en mars 2021. Le décaissement initial des fonds excédentaires aura lieu en 2021.

L'Office a également appuyé Intendance Ontario tout au long de 2020 dans l'élaboration et la consultation de son plan proposé de liquidation du Programme des boîtes bleues. En juin 2020, Intendance Ontario a tenu des webinaires de consultation sur le plan et a soumis ce dernier à l'Office avant la date limite du 31 août. L'Office a mené des consultations sur le plan proposé du 30 septembre au 10 novembre et a approuvé le plan avec conditions le 16 décembre.

En 2020, une décision a été rendue sur un différend de longue date lancé en 2018 par Intendance Ontario au sujet de trois éléments de la méthode de financement du Programme des boîtes bleues de l'Office. L'arbitre a confirmé la prise de décision de l'Office sur deux éléments importants de la méthodologie, soit que l'Office peut demander des redevances de limitation des coûts aux intendants et que l'Office peut inclure des coûts liés aux matériaux qui se trouvent couramment dans le système de recyclage des boîtes bleues. En ce qui concerne le troisième élément, l'arbitre a déterminé que l'Office n'est pas autorisé à inclure la valeur monétaire des publicités en nature des intendants de journaux à titre de coûts du programme à être financés par l'obligation de l'intendant. Le résultat de l'arbitrage contribue à assurer la stabilité du programme au moment de sa liquidation. [Tous les détails de la décision se trouvent ici.](#)

L'Office a également publié le [Rapport sur le Datappel 2019](#), qui présente les résultats des programmes de réacheminement des déchets résidentiels mis en œuvre par les municipalités, les associations de recyclage et les collectivités des Premières Nations. Le rapport sert à déterminer les coûts d'exploitation nets du système de boîtes bleues et à établir l'obligation des intendants, ainsi qu'à fournir des renseignements sur le rendement du système des boîtes bleues.

L'Office a continué de surveiller les trois programmes de réacheminement des déchets qui se sont poursuivis en vertu de la LTRD tout en planifiant leur liquidation conformément aux directives du ministre. Les détails sur le rendement des programmes de réacheminement des DEEE, de réacheminement des DMDS et des boîtes bleues sont présentés dans la section portant sur la surveillance des programmes établis en vertu de la LTRD du présent rapport et dans les rapports annuels des OFI et OGI annexés à ce dernier.

En janvier, Intendance Ontario a présenté un addendum

En 2020, les piles et batteries sont devenues la deuxième catégorie de matériaux à être intégrée au cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs de l'Ontario en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, et les appareils électroniques sont devenus la troisième.



08 Faits saillants de 2020

proposé au plan de liquidation du programme de réacheminement des DMDS pour traiter des fonds excédentaires, comme l'exigeait l'approbation par l'Office du plan de liquidation à la fin de 2019. L'Office a mené des consultations sur l'addendum proposé en janvier 2020 dans le cadre de son processus d'évaluation et l'a approuvé en février 2020. Le 1^{er} avril 2020, le ministre a donné des directives complémentaires à l'Intendance Ontario afin d'élaborer d'autres modifications au plan de liquidation pour le déblocage des fonds excédentaires sous forme de transferts forfaitaires à chaque organisme de gérance de l'industrie. L'Office a reçu l'addendum, a tenu des consultations sur la proposition et l'a approuvée en juin 2020.

Dans le cadre de son mandat modifié visant à fournir des services de rapports numériques pour les programmes de gestion des déchets autres que ceux relevant de la responsabilité des producteurs, le ministre a demandé à l'Office en avril 2020 de préparer un service de rapports numériques pour le Programme de gestion des déchets dangereux. Le nouveau service de rapports appuiera l'objectif du Ministère de veiller à ce que les déchets dangereux soient gérés en toute sécurité, tout en permettant à la collectivité réglementée de déclarer plus facilement ses activités de gestion des déchets dangereux. Tout au long de 2020, l'Office a collaboré avec les partenaires du Ministère pour déterminer la portée et les exigences de haut niveau du nouveau service, qui comprendra une solution de manifeste électronique et d'application mobile, afin d'amorcer le processus d'approvisionnement pour retenir un partenaire technologique qui fournira la solution.

En octobre, le ministre a tenu des consultations sur les modifications proposées aux règlements en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement afin de permettre à l'Office d'établir et d'exploiter le registre des sols de déblai. Le registre appuiera la réutilisation bénéfique de millions de tonnes cubes de sol produit par les activités de construction et d'excavation, protégera la qualité des eaux souterraines ou de surface et des terres, assurera la sécurité des collectivités locales et interdira le déversement illégal. Après la période de consultation de 45 jours, la décision de donner à l'Office le soin d'exploiter le Registre a été confirmée en décembre 2020. L'Office a entrepris les travaux préparatoires pour l'acquisition d'un partenaire technologique en 2020 et la phase 1 du projet, axée sur les fonctionnalités essentielles, a été lancée en avril 2021. Le système devrait être mis en service à compter de décembre 2021. Le ministre a dirigé la phase 2 du projet, laquelle est axée sur des fonctionnalités améliorées après l'achèvement de la phase 1.

En mars 2020, l'Office a transféré son personnel au travail à distance en raison de la pandémie de la COVID-19 et toutes les réunions, les séances d'apprentissage et les présentations prévues en personne ont été annulées ou reportées en ligne. Le Registre est demeuré accessible aux inscrits. Les agents

de la conformité et du Registre sont restés disponibles par téléphone et par courriel pour offrir du soutien aux inscrits.

Malgré les défis que pose le télétravail, le personnel de l'Office a maintenu des niveaux élevés de productivité et d'engagement et a appuyé la réalisation des priorités organisationnelles, qui sont décrites plus en détail dans la section de la Fiche de pointage organisationnel du présent rapport.

Communications

Pour appuyer les objectifs de conformité, l'Office utilise les communications pour s'assurer que les entreprises réglementées reçoivent des renseignements clairs, pertinents et opportuns pour les aider à comprendre le mandat de l'Office et leurs obligations réglementaires.

Tout au long de 2020, l'Équipe des communications et des relations avec les intervenants de l'Office a travaillé en étroite collaboration avec l'Équipe de la conformité et du Registre pour aider les inscrits à comprendre leurs obligations en vertu du nouveau Règlement sur les piles et batteries et du Règlement sur les EEE et à les respecter. L'Office a mené deux initiatives de la série d'apprentissages sur l'économie circulaire : une portant sur la compréhension du nouveau Règlement sur les piles et batteries, et l'autre sur la compréhension du nouveau Règlement sur l'équipement électrique et électronique.

L'activité « Understanding Ontario's New Batteries Regulation », traitant du nouveau Règlement sur les piles et batteries, a été conçue pour aider les personnes touchées par le règlement à comprendre et à respecter leurs obligations et à participer au nouveau marché du recyclage, de la réutilisation et de la remise à neuf des piles et batteries. Cette série d'apprentissages comprenait un webinaire autonome donnant un aperçu du nouveau Règlement sur les piles et batteries et du cadre réglementaire pour le recyclage des piles et batteries en Ontario, ainsi qu'une série de webinar « Demandez au registraire » de quatre semaines, suivie d'un webinaire ciblant les producteurs et leurs obligations en vertu du règlement. La série a permis aux intervenants de communiquer directement avec le registraire afin de mieux comprendre leurs obligations et de poser des questions.

L'activité « Understanding Ontario's New Electrical and Electronic Equipment Regulation », portant sur la compréhension du Règlement sur le matériel électrique et électronique de l'Ontario, était un événement à deux volets visant à donner un aperçu du nouveau règlement et du cadre réglementaire pour le recyclage, la réutilisation et la remise à neuf des appareils électroniques en Ontario. Cette série se poursuivra jusqu'en 2021 afin de mieux soutenir les parties réglementées en vertu du nouveau règlement.

Tous les enregistrements et les diapositives des webinar sont mis à la disposition des intervenants et du public sur [la page Web de la série d'apprentissages sur l'économie circulaire de l'Office](#).

08 Faits saillants de 2020

Consultations

L'Office a tenu cinq consultations officielles en 2020 dans le cadre de son engagement à faire participer les intervenants aux décisions essentielles liées à son mandat. Toutes les réunions de consultation en 2020 ont eu lieu en ligne, principalement en raison de la pandémie de la COVID-19.

1. Entre le 20 janvier et le 31 janvier, l'Office a mené des consultations sur l'addendum portant sur les fonds excédentaires proposé par l'Intendance Ontario au plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS, suite à l'approbation du plan en décembre 2019. L'Office a tenu un webinaire à la mi-janvier pour obtenir les commentaires des intervenants. Plus de 140 intervenants du secteur des déchets dangereux ou spéciaux ont participé à la période de consultation.

Malgré les défis extraordinaires liés à la pandémie de la COVID-19 en 2020, certaines étapes clés ont été franchies dans la réalisation de la vision de l'Ontario d'un avenir sans déchets.

2. Du 2 au 23 juin, l'Office a tenu des consultations sur l'élaboration de facteurs de conversion de poids pour calculer le poids des piles et batteries rechargeables. L'Office a tenu un webinaire et a consulté plus de 100 intervenants pendant la période de consultation.
3. L'Office a mené des consultations sur le projet d'addendum d'Intendance Ontario concernant le transfert de fonds excédentaires des OGI au plan de liquidation du Programme de réacheminement des DMDS en juin. L'Office a organisé un webinaire, auquel 79 personnes ont assisté, pour recueillir les commentaires.
4. Du 26 juin au 10 août 2020, l'Office a mené des consultations sur les droits d'inscription au Registre proposés pour les pneus, les batteries et les EEE au moyen de deux webinaires auxquels ont participé plus de 180 intervenants.
5. L'Office a tenu des consultations du 30 septembre au 10 novembre sur le plan proposé par l'Intendance Ontario pour mettre fin au Programme des boîtes bleues. L'Office a organisé cinq webinaires au cours d'une semaine, chacun axé sur un élément clé du plan et du processus

de cessation, et quatre discussions de groupe en ligne avec plus de 1 000 intervenants.

L'Office n'a pas été en mesure de mener des consultations sur les droits d'inscription au Registre de 2021 en 2020 en raison des retards dans la publication du règlement final sur les EEE et du règlement sur les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Par conséquent, l'Office n'a pas été en mesure d'atteindre la cible pour les consultations sur les droits d'inscription de 2021 énoncée dans le Plan d'activités de 2020; toutefois, l'Office a commencé cette consultation en avril 2021.

Plaintes

L'accord de fonctionnement conclu entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs l'oblige à présenter un rapport annuel sur la façon dont les plaintes liées à ses activités ont été traitées.

L'Office s'engage à la mise en place d'un processus accessible, équitable, transparent et simple lorsqu'une plainte est reçue au sujet de l'Office ou d'une personne agissant au nom de l'Office.

La [Politique sur les plaintes du public](#) de l'Office est affichée sur son site Web et explique comment un membre du public peut déposer une plainte à l'Office concernant la prestation de services et la conduite du personnel. Les plaintes liées à la conformité et à l'application de la loi sont traitées au moyen des procédures décrites dans la LTRD et la LRREC, et les plaintes liées à la protection des renseignements personnels sont traitées au moyen du Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'Office.

L'Office n'a reçu aucune plainte officielle en vertu de la Politique sur les plaintes du public en 2020.

Prestation de services en français

Conformément à ses obligations légales et aux exigences énoncées dans son accord de fonctionnement avec le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, l'Office s'engage à veiller à ce que ses services, ses communications et ses réponses aux demandes de renseignements du public soient disponibles en français.

Le [Programme de prestation des services en français](#) de l'Office décrit comment il entend répondre aux obligations légales en matière de prestation de services en français.

En plus de traduire en français les principaux documents organisationnels et de conformité, l'Office a recours à des agents de la conformité et du Registre bilingues ainsi qu'à un service de traduction simultanée en temps réel et sur demande pour fournir des services en français.

En 2020, l'Office n'a reçu aucune demande de services de traduction simultanée en français. L'Office continuera d'examiner et d'améliorer son Programme de prestation des services en français afin de respecter ses obligations législatives.

08 Faits saillants de 2020

Règlements, politiques et procédures

L'accord de fonctionnement entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exige que l'Office décrive chaque année toute modification apportée à ses règlements et à ses politiques.

En 2020, les politiques, procédures et règlements administratifs suivants ont été introduits ou mis à jour :

- La Politique d'approvisionnement a été mise à jour en février 2020 afin de mieux l'harmoniser avec les pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement et d'améliorer la clarté pour les utilisateurs de la politique.
- Le Guide de liquidation a été mis à jour en février 2020 afin de mieux l'harmoniser avec les directives du ministre concernant l'utilisation des fonds excédentaires et de mettre à jour les attentes de l'Office concernant la gestion des données des organismes de financement de l'industrie.
- La charte de gouvernance de l'Office a été mise à jour en février 2020 pour tenir compte de l'évolution des responsabilités de certains comités du Conseil.
- La Politique sur la gestion et le contrôle des finances a été mise à jour en février 2020 afin de décrire les procédures d'approbation de certaines dépenses de TI et d'exiger la déclaration des règlements dans les rapports trimestriels sur les écarts financiers.
- La politique d'investissement a été mise à jour en février 2020 afin de refléter les objectifs d'investissement de l'Office en ce qui concerne la prise en compte des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et d'exiger des rapports trimestriels au Conseil plutôt que des rapports annuels ou périodiques.
- La Politique sur les dépenses d'entreprise, qui a été rebaptisée Politique sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil, a été mise à jour en mars 2020 afin d'améliorer la clarté et de mieux l'harmoniser avec la directive sur les dépenses de la fonction publique de l'Ontario.
- Le Plan de gestion des risques de l'entreprise a été examiné et mis à jour en avril 2020 et en septembre 2020.

Les règlements, les politiques ou les procédures qui sont assujettis aux obligations de l'Office en matière de divulgation publique se trouvent sur la page des [Documents organisationnels](#) de son site Web.

Conformité et application de la loi

L'équipe de la conformité et du Registre de l'Office est tenue de faire respecter les exigences de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD) ainsi que de leurs règlements connexes.

L'Office adopte une approche de la conformité fondée sur le risque qui concentre les ressources sur les secteurs où le risque de non-conformité est le plus élevé. Cette approche est décrite dans le [Cadre de conformité fondé sur le risque](#) de l'Office.

Le registraire utilise une évaluation de ces risques pour entreprendre des activités d'application de la loi appropriées qui maximisent la conformité tout en réduisant le fardeau pour les entreprises. Le registraire peut choisir parmi les outils de conformité suivants :

1. Éducation et sensibilisation proactives
2. Inspections et vérifications
3. Communications sur la non-conformité
4. Ordonnances exécutoires
5. Ordonnances de sanctions administratives
6. Poursuites judiciaires

En 2020, le registraire et l'équipe de la conformité et du Registre de l'Office se sont penchés sur le respect de la loi en aidant les entreprises à comprendre les exigences des nouveaux règlements publiés pour les piles et batteries et les appareils électroniques, en plus de continuer d'aider les entreprises à se conformer au Règlement sur les pneus.

Piles et batteries et déchets d'équipements électriques et électroniques

Les exigences en matière de responsabilité des producteurs pour les piles et batteries à usage unique et rechargeables sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2020, à la suite de la liquidation, le 30 juin 2020, du programme pour les piles batteries à usage unique exploitées par Intendance Ontario. L'équipe de la conformité et du Registre, avec le soutien de l'équipe des communications et des relations avec les intervenants, a élaboré et mis en œuvre une stratégie générale de conformité à la suite de la finalisation du Règlement sur les piles et batteries le 27 février 2020, avant la date de transition. La stratégie comprenait les éléments suivants :

- Plateformes numériques (site Web, courriel, bulletin, médias sociaux)
- Séances d'information de la série d'apprentissages sur l'économie circulaire au moyen de webinaires
- Consultations des intervenants

- Engagement et collaboration avec les dirigeants de l'industrie et les principaux participants du marché
- Sensibilisation directe des inscrits par les agents de la conformité et du Registre

Par conséquent, la majorité des fournisseurs de services de batteries identifiés se sont inscrits auprès de l'Office avant la date limite du 31 mars 2020 pour l'inscription. Trois organismes de responsabilisation des producteurs (OPR) se sont également inscrits avant la transition, ce qui a encouragé la concurrence lorsque les producteurs ont choisi les fournisseurs avec lesquels ils travailleraient pour répondre à leurs besoins en matière de collecte et de gestion. L'Équipe de la conformité et du Registre a fait un suivi auprès des inscrits tardifs pour s'assurer qu'ils se conformaient aux exigences réglementaires.

L'équipe de la conformité et du Registre a mené une stratégie globale semblable pour appuyer la transition de l'équipement des technologies de l'information et des télécommunications et de l'équipement audiovisuel (TIT/AV) aux exigences de responsabilité des producteurs énoncées dans le Règlement sur l'équipement électrique et électronique (EEE).

Avant la cessation du Programme de réacheminement des déchets d'équipement électrique et électronique de l'Ontario Electronic Stewardship, le 31 décembre 2020, l'Office a communiqué sur ses plateformes numériques, a offert des webinaires et a mené des campagnes de sensibilisation

Le registraire et l'équipe de la conformité et du Registre de l'Office se sont penchés sur le respect de la loi en aidant les entreprises à comprendre les exigences des nouveaux règlements publiés pour les piles et batteries et les appareils électroniques.

09 Conformité et application de la loi

directes auprès de producteurs potentiels, des fournisseurs de services et des ORP. Par conséquent, la majorité des entreprises de remise à neuf, des entreprises de traitement et des transporteurs désignés de TIT/AV se sont inscrits auprès de l'Office avant la date limite du 30 novembre 2020 et 12 ORP ont été inscrits avant la date de transition du 31 décembre 2020. L'équipe de la conformité et du Registre a fait un suivi auprès des inscrits tardifs pour appuyer leur conformité aux exigences réglementaires.

En réponse aux difficultés auxquelles se heurtent les producteurs pour respecter leurs obligations initiales en matière de production de rapports sur l'offre, le registraire a donné aux producteurs de piles et de batteries et d'EEE jusqu'au 31 janvier 2021 pour s'inscrire.

Pneus

En vertu du Règlement sur les pneus, les producteurs de pneus étaient tenus de déclarer leurs données sur les ventes de pneus de 2018 en 2020, ce qui, avec les données précédemment déclarées pour 2016 et 2017, a servi à déterminer les cibles de collecte et de gestion de chaque producteur pour 2021. La date limite de déclaration des données sur l'approvisionnement a été reportée du 31 mai 2020 au 31 octobre 2020 en raison du retard dans la publication du règlement sur les EEE, ce qui a eu une incidence sur la capacité de l'Office d'établir les droits d'inscription au Registre, y compris pour les pneus nécessaires à la déclaration de l'approvisionnement. Avant la date limite révisée pour la déclaration des approvisionnements, 92 % des producteurs inscrits ont déclaré leurs données sur l'offre de 2018 et ont reçu leurs cibles de collecte pour 2021.

Les cibles de collecte pour l'année de rendement 2021, fondées sur les données d'approvisionnement déclarées par les producteurs à la fin de 2020, sont de 2 706 tonnes pour les gros pneus et de 176 044 tonnes pour tous les autres pneus. Les cibles sont sujettes à révision, car les données

On a dépassé le taux de récupération de 85 % pour tous les pneus en récupérant 86 % du poids de tous les pneus.

d'approvisionnement sont vérifiées par l'équipe de la conformité et du Registre.

Les producteurs de pneus, ou les ORP agissant en leur nom, et les fournisseurs de services étaient également tenus de faire rapport des résultats du rendement de la collecte et de la récupération des pneus usagés en 2019, la première année de rendement en vertu du nouveau cadre de responsabilisation des producteurs, avant le 31 octobre 2020. Les rapports de rendement vérifiés soumis par les inscrits à la fin de 2020 montrent que les ressources provenant de l'équivalent de 12 millions de pneus usagés de voitures particulières et de camions légers, soit 126 116 tonnes, ont été récupérées par le rechapage, la réutilisation ou la transformation des pneus en nouveaux produits.

En 2021, l'équipe de la conformité et du Registre vérifiera les rapports des producteurs par rapport au rendement déclaré par les transformateurs et les entreprises de rechapage pour valider davantage le rendement du secteur. Les producteurs devaient présenter des rapports de rendement pour 2020, la deuxième année du programme, au plus tard le 31 mai 2021. Les objectifs de collecte pour l'année de rendement 2020 étaient de 2 369 tonnes pour les gros pneus et de 172 187 tonnes pour tous les autres pneus.

09 Conformité et application de la loi

Le tableau ci-dessous fournit de plus amples détails sur le rendement du secteur en 2019 par rapport aux cibles énoncées dans le règlement en fonction des critères suivants :

- La cible de collecte dans le règlement pour les gros pneus est fixée à 60 % de la moyenne mobile sur trois ans de l'approvisionnement historique en pneus. L'objectif de collecte pour tous les autres pneus est fixé à 85 % de la moyenne mobile sur trois ans de l'approvisionnement historique en pneus. On a dépassé la cible de collecte pour les gros pneus (c'est-à-dire les pneus de 700 kg ou plus, comme ceux utilisés dans les opérations industrielles) : 87 % de l'offre moyenne sur trois ans a été recueillie.
- La cible de collecte pour tous les autres pneus (c'est-à-dire les pneus de moins de 700 kg, qui comprennent tous les pneus de voitures particulières, de camions légers et de véhicules hors route) n'a pas été atteinte : on a recueilli 73 % de l'offre moyenne sur trois ans.

La cible de récupération en vertu du règlement est fixée à 85 % des pneus recueillis.

- On a dépassé le taux de récupération de 85 % pour tous les pneus en récupérant 86 % du poids de tous les pneus.

L'Office s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs pour déterminer si les pneus usagés continuent d'être recueillis à la fin de leur durée de vie et si leurs matériaux sont récupérés, notamment en surveillant le système de collecte, en analysant les données des transformateurs, en collaborant avec les organismes de responsabilisation des producteurs, en assurant la liaison avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, en évaluant les plaintes du public, en évaluant les données historiques de collecte et de rendement, et en assurant le partenariat avec les municipalités pour répondre aux signalements de pneus jetés ou abandonnés. L'Office n'a trouvé aucune preuve que les pneus recueillis n'avaient pas été gérés de façon appropriée en 2019. Nous avons reçu un petit nombre de rapports de retard dans la collecte des pneus, et tous ont été réglés rapidement.

Pneus recueillis et récupérés en 2019

	Tonnes	PLT Equivalent
Objectif de collecte pour les gros pneus (60 % de la moyenne du total fourni)	2 178	205 442
Nombre réel de gros pneus recueillis	3 190	300 955
Taux de collecte des gros pneus (collecte/offre moyenne annuelle)	87 %	
Objectif de collecte pour tous les autres pneus (85 % de la moyenne du total fourni)	165 870	15 648 145
Nombre réel des autres pneus recueillis	142 734	13 465 427
Taux de collecte de tous les autres pneus (collecte/offre moyenne annuelle)	73 %	
Pneus envoyés pour réutilisation	1 753	
Pneus rechapés	17 215	
Pneus transformés – poudrette de caoutchouc	78 958	
Pneus transformés – paillis	126	
Pneus transformés – granulat/agrégat	42	
Pneus transformés – bandes/morceaux de caoutchouc	2 473	
Pneus transformés – métal	21 188	
Pneus transformés – RDA/fibres	722	
Pneus transformés – Autre	3 638	
Nombre total de pneus récupérés	126 116	
Objectif de récupération (85 % de tous les pneus recueillis)	124 035	11 701 424
Nombre total de pneus recueillis	145 924	13 766 381
Nombre total de pneus récupérés	126 116	11 897 743
Taux global de récupération	86 %	

09 Conformité et application de la loi

Initiatives d'application de la loi

En plus des activités de l'Office visant à appuyer la conformité aux exigences en matière d'inscription au registre et de rapports, des inspections et des vérifications et d'autres initiatives de conformité ont été entreprises en 2020 pour soutenir un marché concurrentiel pour la récupération des ressources et favoriser des règles du jeu équitables.

En 2020, l'équipe de la conformité et du registre a mené une campagne pour remédier à la non-conformité liée aux frais de récupération des ressources en vertu de l'article 14 du Règlement sur les pneus, qui oblige les fabricants et les détaillants de pneus qui facturent des frais de gestion environnementale visibles à identifier la personne responsable de facturer les frais et explique comment les frais seront utilisés pour la récupération des ressources. La campagne comprenait des enquêtes sur les plaintes des consommateurs et des inspections des détaillants. Conformément à l'accent mis par le registraire sur l'éducation et les communications en tant qu'outils principaux pour traiter les cas de non-conformité, un bulletin de conformité et des communications numériques à l'appui ont fourni des conseils supplémentaires aux producteurs et aux détaillants de pneus au sujet de cet article du règlement.

L'équipe de la conformité et du Registre a également mis en œuvre une stratégie pour s'attaquer aux resquilleurs, soit des entreprises désignées qui approvisionnent le marché ontarien au moyen de ventes directes ou en ligne, mais qui ne sont pas inscrites. Au total, 15 entreprises ont été identifiées, y compris un détaillant en ligne qui ne s'était jamais inscrit à titre d'intendant au programme de piles et de batteries à usage unique d'Intendance Ontario et qui a accepté de payer 700 000 \$ en redevances dues.

L'équipe de la conformité et du Registre a également lancé plusieurs inspections et déployé des stratégies de communication pour assurer des règles du jeu équitables pour tous les participants au marché, y compris les fournisseurs de services tels que les transformateurs et les ORP.

Appui au Registre

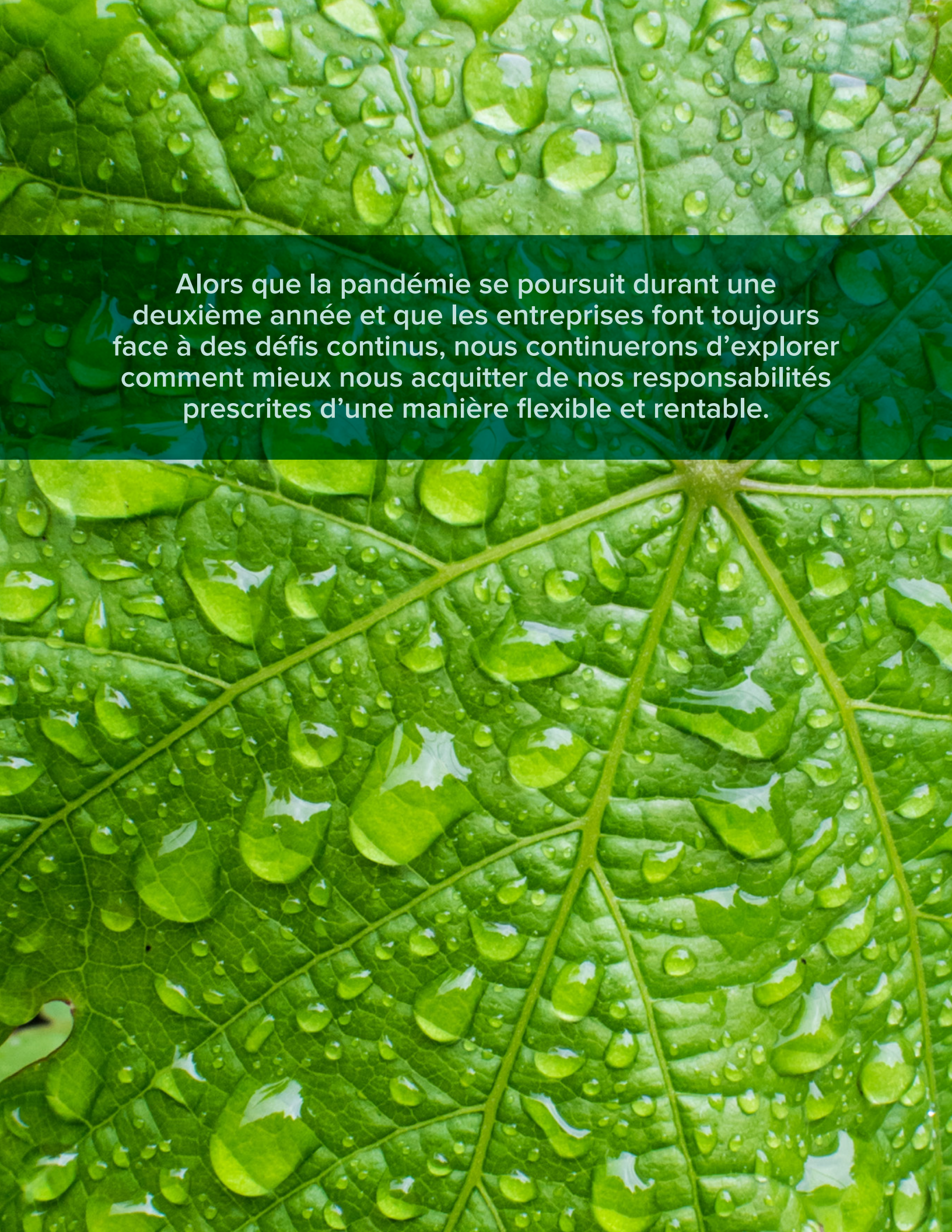
En vertu de son mandat prescrit par la loi, l'Office est tenu d'élaborer et d'exploiter un registre public pour enregistrer les parties réglementées et recevoir les rapports exigés par les règlements. Dans le cadre de la stratégie de conformité de 2020, le registraire a accordé la priorité à la mobilisation des intervenants pour les informer de leurs obligations réglementaires en vertu des règlements sur les piles et batteries, les appareils électroniques et les pneus. L'équipe de conformité et du Registre a enregistré 12 226 interactions uniques avec des parties réglementées au

moyen de l'adresse électronique, de la ligne téléphonique et du formulaire « Contactez-nous » du Registre, comme l'indique le tableau suivant :

Interactions

Boîte vocale	242
Formulaires de contact	251
Courriels (entrants et sortants)	8 505
Appels entrants	1 232
Appels sortants	1 996
Nombre total d'interactions	12 226

Les demandes de renseignements les plus courantes des parties réglementées comprenaient des précisions sur les exigences en matière de droits visibles pour les EEE et les piles et batteries, les délais de production de rapports et la consultation de l'Office concernant les redevances. Le registraire s'est servi des interactions avec les parties réglementées pour élaborer des bulletins de conformité et des documents d'information, ainsi que pour améliorer continuellement le portail, le site Web et les communications par courriel du Registre. En 2020, ces améliorations comprenaient un processus amélioré d'authentification à deux facteurs pour le Registre et une nouvelle page de FAQ sur le site Web de l'Office.

A close-up photograph of a vibrant green leaf, likely from a maple tree, covered in numerous clear water droplets. The leaf's veins are clearly visible, creating a complex network of lines across the surface. The droplets vary in size and are scattered across the leaf, reflecting light and adding a fresh, dewy texture. The background is a soft, out-of-focus green, emphasizing the sharp details of the leaf and water.

Alors que la pandémie se poursuit durant une deuxième année et que les entreprises font toujours face à des défis continus, nous continuerons d'explorer comment mieux nous acquitter de nos responsabilités prescrites d'une manière flexible et rentable.

10 Surveillance des programmes de la LTRD

Surveillance des programmes de la LTRD

En 2020, l'Office a supervisé les activités de trois programmes de réacheminement des déchets en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), ainsi que celles des organismes de financement de l'industrie et des organismes de gérance de l'industrie responsables de l'exécution des programmes suivants :

- Le Programme des boîtes bleues exploité par Intendance Ontario
- Le Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) exploité par Intendance Ontario, l'Association pour la Gestion Responsable des Produits, SodaStream et Automotive Materials Stewardship
- Le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) administré par l'Ontario Electronic Stewardship

Avant 2020, les trois programmes devaient être liquidés par le ministre et passer au cadre de responsabilité élargie des producteurs en vertu de la LRREC.

En 2019, le ministre a ordonné que le Programme des boîtes bleues prenne fin le 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2025. En 2018, le ministre a ordonné que le volet des piles et batteries à usage unique faisant partie du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), aussi connu sous le nom de « Dépôt orange », prenne fin le 30 juin 2020. Les programmes pour les autres matériaux identifiés comme DMDS se termineront le 30 septembre 2021. Comme l'a demandé le ministre en 2018, le Programme de réacheminement des DEEE a pris fin le 31 décembre 2020.

Les organismes qui administraient les programmes de la LTRD en 2020 doivent présenter à l'Office un rapport annuel qui fournit des renseignements détaillés sur le rendement et les données financières du programme. The Beer Store, qui n'est pas supervisé par l'Office, doit également lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics. Ces rapports sont annexés au présent document. Les points saillants du rendement des programmes sont résumés ici.

Programme des boîtes bleues

Du papier ainsi que des emballages en papier, en verre, en plastique ou en métal sont recueillis dans des résidences de plus de 240 municipalités et collectivités des Premières Nations de l'Ontario. Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui contribue au financement de ces services dans le cadre du Programme des boîtes bleues au nom des intendants (propriétaires de marque,

franchiseurs ou premiers importateurs) des emballages et du papier imprimé. Les municipalités gèrent et financent le reste des coûts des services de collecte et de gestion.

Chaque année, les municipalités, les associations de recyclage et les collectivités des Premières Nations de l'Ontario déclarent leurs activités liées aux boîtes bleues, notamment le tonnage et les données financières, à l'Office dans le cadre du Datappel annuel. Au 31 décembre 2020, 1 813 intendants étaient inscrits au Programme des boîtes bleues d'Intendance Ontario.

Selon les données du Datappel de 2019, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, le programme des boîtes bleues a atteint un taux de récupération de 57,3 %, tout juste sous la cible de 60 % du programme.

Au total, 729 906 tonnes ont été recyclées en 2019, soit une diminution de 6,5 % par rapport à 2018. Les taux de recyclage ont constamment diminué depuis 2015, principalement en raison des changements dans le mélange de papier imprimé et d'emballage fourni aux résidents et dans les marchés de

La conclusion des anciens programmes de réacheminement des déchets de l'Ontario et l'intégration de ces matériaux au nouveau cadre réglementaire constituent un processus complexe qui ne peut être réalisé qu'au moyen d'un partenariat entre l'Office, l'industrie, les gouvernements municipaux et provinciaux, et les Premières Nations.

10 Surveillance des programmes de la LTRD

produits de recyclage. Des taux plus élevés de contamination et de résidus ont également contribué à la diminution. Des renseignements sur l'exploitation du Programme des boîtes bleues par Intendance Ontario se trouvent à l'annexe A du présent rapport.

Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Le Programme de réacheminement des DMDS permet aux résidents de l'Ontario de se débarrasser en toute sécurité des produits ménagers exigeant une manutention spéciale conformément à la LTRD. Dix types de déchets sont recueillis, soit l'antigel, les engrais, les contenants d'huile, les filtres à huile, la peinture et les revêtements, les pesticides, les contenants sous pression non réutilisables et réutilisables, les piles et batteries à usage unique et les solvants.

Ces déchets sont recueillis dans le cadre des programmes suivants :

- Le Programme Dépôt orange d'Intendance Ontario pour les piles à usage unique, qui a fonctionné pendant les six premiers mois de 2020 et qui a pris fin le 30 juin 2020, et pour les contenants sous pression non rechargeables et rechargeables
- Le programme ReGeneration de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits pour la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais
- Le programme de l'Automotive Materials Stewardship pour l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile
- Le programme de SodaStream pour ses propres cartouches rechargeables.

En 2020, ces organismes ont déclaré avoir recueilli 27 169 tonnes de déchets dangereux ou spéciaux, par rapport à 30 701 tonnes en 2019. Le tableau ci-dessous montre le rendement de la collecte de chaque déchet du programme de réacheminement.

Matériau	Nombre réel de tonnes recueillies	Nombre cible (tonnes)	% de la cible recueilli
Antigel	2 530	2 642	95.76
Engrais	9	S.O.	S.O.
Contenants d'huile	4 085	2 794	146.21
Filtres à huile	8 101	7 965	101.71
Peinture et revêtements	9 572	8 420	113.68
Pesticides	31	14	223.57
Contenants sous pression			
Non rechargeables	304	384	79.17
Rechargeables	413	419	98.57
Piles à usage unique	1 941	1 443	134.51
Solvants	183	770	23.77
Total	27 169	24 851	109.33 %

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement pour chaque déchet, consultez les rapports annuels d'Intendance Ontario, d'Automotive Materials Stewardship, de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits et de SodaStream dans les annexes du présent rapport.

Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Programme de réacheminement des DEEE administré par OES a pris fin le 31 décembre 2020 et a été transféré à la LRREC le 1^{er} janvier 2021. Les déchets recueillis dans le cadre du programme comprennent les appareils d'affichage comme les téléviseurs et les écrans, les ordinateurs de bureau et portatifs, les appareils cellulaires et non-cellulaires, et les imprimantes. Les résidents de l'Ontario peuvent apporter ces articles à des points de dépôt situés partout dans la province et sans frais. Dans certaines municipalités, ces articles sont aussi ramassés sur le trottoir.

En 2020, le programme a recueilli 43 084 tonnes d'appareils électroniques, moins que les 48 124 tonnes recueillies en 2019.

L'Ontario Electronic Stewardship a vu une légère tendance à la baisse de la réutilisation et de la remise à neuf des appareils électroniques, soit 3 342 tonnes déclarées en 2020 comparativement à 3 364 tonnes en 2019. Les ordinateurs de bureau demeurent les articles les plus réutilisés ou remis à neuf, représentant 46 % des articles réutilisés en poids. L'annexe E du présent rapport contient des renseignements sur le fonctionnement du Programme de réacheminement des DEEE de l'OES.

10 Surveillance des programmes de la LTRD

Pneus usagés

Le programme de recyclage des vieux pneus administré par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) en vertu de la LTRD a pris fin le 31 décembre 2018, conformément aux directives du ministre. Par conséquent, la SGPUO a cessé de faire rapport sur la collecte ou le réacheminement des pneus. Depuis 2019, le rendement en matière de récupération des ressources pour les pneus est déclaré par l'Office en vertu de la LRREC.

La SGPUO en 2020 a continué de se concentrer sur le respect des obligations financières et juridiques en suspens nécessaires pour mettre fin à ses activités, conformément au plan de liquidation approuvé par l'Office.

Des renseignements sur les activités de la SGPUO en 2020 se trouvent à l'annexe F du présent rapport.

Programme The Beer Store

The Beer Store est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. The Beer Store recueille les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et gère le programme de consignation de l'Ontario, qui recueille les contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris ceux des vins, des spiritueux, de la bière et des panachés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme de réacheminement des déchets supervisé par l'Office, la LTRD exige que le rapport annuel de The Beer Store soit fourni à l'Office et rendu public afin d'appuyer la transparence dans les rapports publics de The Beer Store.

En 2020, la société The Beer Store a recueilli plus de 1,7 milliard de contenants et a détourné 265 291 tonnes de déchets des sites d'enfouissement. Sur le nombre total des tonnes réacheminées, 167 367 tonnes provenaient du programme The Beer Store et 97 924 tonnes du Programme de consignation de l'Ontario. Selon le rapport annuel de The Beer Store, le taux de retour global des déchets recyclables dans le cadre du programme de consignation de l'Ontario était de 69 %, tandis que le taux de retour des contenants vendus dans les magasins The Beer Store était de 77 %. Le rapport annuel de The Beer Store se trouve à l'annexe G du présent rapport.

11 Fiche de pointage organisationnel

Rendement de l'Office

En octobre de chaque année, l'Office présente au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs un plan d'activités qui énonce ses priorités stratégiques pour les trois années suivantes, ainsi que ses objectifs annuels

et ses cibles de rendement pour l'année à venir. Dans son rapport annuel et lors de son assemblée générale annuelle, il rend compte de ses progrès à l'égard de l'atteinte des objectifs de rendement fixés l'année précédente.

Les tableaux ci-dessous décrivent les objectifs stratégiques et les cibles de l'Office tirés du [Plan d'activités 2020](#) ainsi que les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs.

Première priorité stratégique :

Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectif	Cible	Rendement en 2020	Commentaires
Surveillance continue des programmes de réacheminement des déchets	Fonctionnement des OFI et OGI conformément aux exigences de la LTRD	Atteint	Les OFI et OGI ont été exploités conformément aux exigences de la LTRD.
	Réponse aux plaintes dans les 30 jours	Atteint	Chaque plainte au sujet d'une non-conformité aux exigences réglementaires reçue par l'Office a fait l'objet d'une évaluation par un inspecteur dans les 30 jours.
	Réponse dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés par un inspecteur ont donné lieu à une mesure de conformité dans les 30 jours.
Liquidation efficace des OFI et de leurs programmes	Surveillance efficace et réaction à toute perturbation pendant la liquidation du Programme des piles et batteries, le 30 juin 2020, et transition vers la responsabilité individuelle des producteurs le 1 ^{er} juillet 2020	Atteint	L'Office a supervisé la liquidation réussie du Programme des piles et batteries exploité par Intendance Ontario le 30 juin 2020 et le 1 ^{er} juillet 2020, les piles et batteries sont devenues assujetties aux nouvelles exigences du cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs de l'Ontario en vertu du Règlement sur les piles et batteries.
	Surveillance efficace et réaction à toute perturbation pendant la liquidation du Programme des DEEE, le 31 décembre 2020, et transition vers la responsabilisation individuelle des producteurs le 1 ^{er} janvier 2021	Atteint	L'Office a supervisé la liquidation réussie du programme DEEE le 31 décembre 2020 et le 1 ^{er} janvier 2021, les appareils électroniques sont devenus assujettis aux nouvelles exigences du cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs en vertu du Règlement sur l'équipement électrique et électronique de l'Ontario (EEE).
	Approbation par l'Office du plan de liquidation du Programme des boîtes bleues selon les échéanciers prévus par le ministre.	Atteint	L'Office a approuvé le plan de liquidation du Programme des boîtes bleues d'Intendance Ontario le 16 décembre 2020, conformément aux directives du ministre.

11 Fiche de pointage organisationnel

Deuxième priorité stratégique : Gestion responsable des données

Objectif	Cible	Rendement en 2020	Commentaires
Élaborer et tenir le Registre pour remplir le mandat de l'organisme	Achever la mise sur pied du Registre pour y inscrire et recevoir les données des parties visées conformément au Règlement sur les piles et batteries et à celui sur les équipements électriques et électroniques	Sans objet	En raison des retards dans la publication des règlements définitifs sur les piles et batteries et les EEE, les projets d'enregistrement des piles et batteries et des EEE ont été reportés à 2021.
Soumission des données requises par les inscrits	Réagir dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés par un inspecteur ont donné lieu à une mesure de conformité dans les 30 jours.
Parties responsables inscrites	90 % des titulaires de marque de piles et batteries à usage unique autrefois inscrits auprès d'Intendance Ontario inscrits auprès de l'Office, d'ici la date limite	Sans objet	En raison des retards dans la publication du règlement final sur les piles et batteries, la date limite d'enregistrement pour les parties visées par les obligations a été reportée à 2021.
	90 % des titulaires de marque auparavant inscrits auprès de la SGPUO inscrits auprès de l'Office, d'ici la date limite	Sans objet	En raison des retards dans la publication du règlement final sur EEE la date limite d'enregistrement pour les parties visées par les obligations a été reportée à 2021.
Protection des données privées et commerciales sensibles	Conformité au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et aux dispositions de la LRREC et de la LTRD sur la confidentialité de l'information	Atteint	Aucune infraction au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'Office n'a été observée, et l'Office a respecté toutes les dispositions en matière de confidentialité de la LRREC et de la LTRD.

11 Fiche de pointage organisationnel

Troisième priorité stratégique : Un Office de confiance

Objectif	Cible	Rendement en 2020	Commentaires
L'OPRR est vu comme un organisme réceptif, impartial et rentable, axé sur l'atteinte de la conformité	Atteinte ou dépassement des données de référence de 2019 pour la perception par les intervenants du rendement de l'Office	Sans objet	En raison de la pandémie de COVID-19, l'Office a reporté à plus tard le sondage sur la perception des intervenants de 2020.
Favoriser des règles équitables pour les parties réglementées en vertu de la LRREC	Réponse aux plaintes dans les 30 jours	Atteint	Chaque plainte au sujet d'une non-conformité aux exigences réglementaires reçue par l'Office a fait l'objet d'une évaluation par un inspecteur dans les 30 jours.
	Réagir dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés par un inspecteur ont donné lieu à une mesure de conformité dans les 30 jours.

11 Fiche de pointage organisationnel

Quatrième priorité stratégique : Responsabilité

Objectif	Cible	Rendement en 2020	Commentaires
Se conformer aux exigences en matière de rapports de la LRREC, de la LTRD et de l'accord de fonctionnement	Présentation du rapport annuel de 2019 d'ici le 1 ^{er} juin 2020	Atteint	Le rapport annuel de 2019 a été présenté le 1 ^{er} juin 2020.
	Tenue de l'assemblée annuelle publique en juin 2020	Atteint	Assemblée générale annuelle publique tenue le 23 juin 2020.
	Présentation du plan d'activités de 2021 90 jours avant la fin de l'exercice	Atteint	Le plan d'activités de 2021 a été présenté le 2 octobre 2020.
Mobiliser et consulter largement et ouvertement les intervenants	Fin des consultations et approbation des droits d'inscription de 2021 avec une satisfaction des participants égale ou supérieure aux résultats du sondage de consultation sur les droits du Registre de 2020	Sans objet	En raison des retards dans la publication du règlement final sur les piles et batteries et EEE, l'Office a reporté les consultations sur les droits d'inscription proposés pour 2021 au deuxième trimestre de 2021.
	Fin des consultations sur le plan de liquidation du Programme des boîtes bleues avec un niveau de satisfaction des participants équivalent ou supérieur aux résultats du sondage de consultation sur les autres plans de liquidation	Atteint	Des consultations sur le plan de liquidation du Programme des boîtes bleues ont eu lieu en octobre et en novembre 2020. La satisfaction des participants selon les résultats du sondage était de 3,8 sur 5, ce qui correspondait aux résultats du sondage de 2019 de 3,8 en fonction des commentaires recueillis dans le cadre des sondages sur la liquidation des programmes DEEE et DMDS.

11 Fiche de pointage organisationnel

Cinquième priorité stratégique : Viabilité organisationnelle

Objectif	Cible	Rendement en 2020	Commentaires
Fixer les droits et autres frais qui soutiennent l'organisme	Recouvrement des coûts sans déficit ou excédent important	Atteint	Les droits d'enregistrement de 2020 pour les pneus et les frais facturés aux OFI ont généré les revenus nécessaires pour couvrir les coûts associés à l'Office.
	Contribution à la réserve conforme à la politique du fonds de réserve	Atteint	Les contributions versées au fonds de réserve respectaient le montant indiqué au budget.
Établir une culture - diversifiée fondée sur le professionnalisme, l'amélioration continue, l'intégrité, la responsabilisation, le respect et la collaboration	Engagement égal ou supérieur aux niveaux établis dans le sondage de 2019 sur l'engagement des employés	Atteint	La cote d'engagement des employés en 2020 était de 86,2 %, dépassant la cote de 2019 de 83,8 %.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

États financiers

Le 31 décembre 2020

Rapport et analyse de gestion

Revenues

L'Office a enregistré des revenus totalisant 9,6 millions de dollars en 2020, comparativement à des revenus de 8,1 millions de dollars en 2019. Cette augmentation était nécessaire en raison des coûts de fonctionnement plus élevés liés à son nouveau mandat et à l'élargissement de la portée des responsabilités, qui sont examinés plus en détail ci-dessous.

L'Office fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts et est autorisé, en vertu de son mandat prescrit par la loi, à établir et à facturer des frais :

- Les articles 34 et 41 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) autorisent l'Office à recouvrer les coûts auprès des organismes de financement de l'industrie (OFI) et des organismes de gérance de l'industrie (OGI) associés à la surveillance par l'Office des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI ou les OGI;
- L'article 41 de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC) autorise l'Office à percevoir des droits et des frais aux fins du recouvrement des coûts pour des activités liées à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu de la LRREC ou de toute autre loi.

L'Office a comptabilisé 4,3 M\$ en droits au titre de la LRREC facturés aux producteurs de pneus, d'équipements électriques et électroniques et de piles et batteries en 2020, dont 1,7 M\$ pour financer le développement du Registre et les activités de conformité liées au Règlement sur les pneus et 2,6 M\$ pour soutenir les travaux préparatoires au développement du Registre et de la fonction de conformité liés au règlement EEE et au Règlement sur les piles et batteries. Les frais en vertu de la LRREC représentaient environ 45 % des revenus de l'Office.

Le reste de ses revenus a été obtenu au moyen de frais imposés aux OFI et aux OGI en vertu des articles 34 et 41 de la LTRD pour financer les activités de l'Office liées à la surveillance des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI et les OGI. L'Office a recueilli 5,3 M\$ auprès des OFI et des OGI.

L'Office prévoit que l'entrée en vigueur de ces règlements en vertu de la LRREC aura pour effet de réduire progressivement la proportion des coûts recouverts en vertu des articles 34 et 41 de la LTRD et d'accroître celle des coûts recouverts en vertu de l'article 41 de la LRREC.

Dépenses de fonctionnement

L'Office répartit et recouvre ses dépenses selon les modalités suivantes :

- Affectation totale à la LTRD, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- Affectation totale à la LRREC, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- Affectation proportionnelle à la LTRD et à la LRREC, lorsque des fonctions doivent poursuivre leurs activités en vertu de la LTRD tout en soutenant des activités en vertu de la LRREC.

Les dépenses liées aux activités en vertu de la LRREC sont recouvrées auprès des inscrits assujettis à la loi et à ses règlements connexes. En 2020, les inscrits étaient tenus de s'inscrire ou de faire rapport à l'Office en vertu du Règlement sur les pneus, les EEE et les piles et batteries.

Les dépenses imputables aux activités liées à la LTRD sont recouvrées auprès des OFI et OGI. Ces coûts comprennent les charges salariales et les autres charges de programmes directes, ainsi que les coûts indirects qui sont communs à l'administration de l'Office et de chacun des programmes qu'il supervise.

Les coûts indirects ont été répartis selon la méthode suivante :

- 50 % des coûts indirects sont partagés également entre les programmes;
- Les 50 % restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de publicités en nature
- Les plans de gérance industrielle se voient imputer une partie de la part des coûts indirects du programme proportionnellement au budget du programme pour le matériau visé.

Voici les points saillants des états financiers vérifiés de l'Office pour 2020 :

- Les dépenses globales de l'Office ont augmenté de 18,7 % pour s'établir à 8,9 M\$ en 2020, comparativement à 7,5 M\$ en 2019, en raison de la hausse des dépenses liées à l'amortissement des actifs du Registre et des dépenses supplémentaires, y compris la dotation en personnel et les honoraires professionnels requis pour exécuter le mandat de l'Office. De plus, les dépenses globales liées au loyer et à l'amortissement des immobilisations ont augmenté à la suite de l'agrandissement des bureaux en 2019, ce qui était requis pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'équipes de projet nécessaires à la création du Registre et du personnel supplémentaire, notamment les agents de la conformité et du Registre et le personnel d'ITI, nécessaires à la réalisation du mandat de l'Office. Les détails supplémentaires suivants sont fournis pour plus de clarté :

12 Données financières

- Les coûts capitalisables du registre, caractérisés comme actifs incorporels, ont augmenté de 2,5 M\$ pour passer de 2 M\$ en 2019 à 4,5 M\$ en 2020 en raison des mises à niveau du système de registre de base existant afin de soutenir l'expansion du système (p. ex., EEE, piles et batteries, Programme de réacheminement des déchets dangereux, terre d'excavation). Cette augmentation de la valeur de l'actif incorporel s'est traduite par une augmentation de l'amortissement de l'actif du Registre.
- Les améliorations locatives apportées aux locaux à bureaux de l'Office ont fait augmenter la valeur de l'actif de 0,94 M\$ en 2020, ce qui a entraîné une augmentation des charges d'amortissement pour l'exercice.
- Les dépenses de loyer ont augmenté de 400 000 \$.
- Les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux ont augmenté en raison d'une augmentation du personnel requis pour exécuter le mandat modifié de l'Office. Le nombre total d'employés est passé de 27 ETP en 2019 à 33,7 ETP en 2020, principalement dans les secteurs de la conformité et des ITI.
- Bien que les dépenses globales aient augmenté d'une année à l'autre, l'Office a également réalisé d'importantes réductions de coûts selon les critères suivants :
 - La rémunération du Conseil et les dépenses connexes ont diminué de 121 000 \$ en 2020 en raison de deux postes vacants au Conseil au cours de l'année, ce qui a réduit les demandes d'indemnité journalière du Conseil en raison de réunions virtuelles et plus courtes.
 - Les intérêts sur les prêts ont diminué de 76 000 \$ en raison d'une réduction du taux d'intérêt, qui est passé de 3,2 % à 1,7 %.
 - Le coût des communications a diminué de 59 000 \$, principalement en raison de la réduction des dépenses pour les réunions des parties prenantes, les consultations et l'assemblée publique annuelle grâce à la réduction des réunions en personne.
- Les coûts directs du programme de l'Office en vertu de la LTRD s'élevaient à 1,0 M\$ en 2020, comparativement à 0,8 M\$ en 2019. L'augmentation est principalement attribuable aux frais juridiques liés au processus d'arbitrage avec Intendance Ontario et l'Association des municipalités de l'Ontario sur l'obligation des intendants des boîtes bleues.
- L'Office a déclaré des coûts recouvrables indirects en vertu de la LTRD de 4,0 M\$ en 2020, comparativement à 4,9 M\$ en 2019. Cette diminution est principalement

attribuable à la réduction des coûts indirects/partagés qui étaient nécessaires pour exécuter le mandat de l'Office.

L'Office a également reçu 25 000 \$ en aide du gouvernement fédéral pour les petits employeurs admissibles, y compris les organismes sans but lucratif, au moyen d'une retenue à la source temporaire en raison de la pandémie de COVID-19.

Réserve de fonctionnement

La politique sur la réserve de fonctionnement de l'Office fixe le montant maximal de la réserve à 50 % des coûts de fonctionnement annuels de l'Office. L'excédent des revenus par rapport aux dépenses en 2020 était de 0,7 M\$ comparativement à 0,6 M\$ en 2019. La réserve de fonctionnement totale de l'Office à la fin de l'exercice était de 3,7 M\$, soit 38 % des coûts de fonctionnement annuels de l'Office pour 2020.

Nos efforts visant à fonctionner de la façon la plus rentable possible ont porté fruit, comme en témoigne notre rendement financier de 2020.

Flux de trésorerie et liquidités

À la fin de l'exercice, l'Office affichait une situation négative du fonds de roulement d'environ 3,7 M\$, comparativement à un solde négatif d'environ 0,9 M\$ en décembre 2019, et une trésorerie et des placements à court terme de 1,1 M\$, comparativement à 3,4 M\$ en 2019. L'augmentation du fonds de roulement négatif de l'Office est principalement attribuable au financement par prêt de la création du Registre. Le Registre est présenté comme un actif à long terme. Le financement de prêt pour la création du Registre est présenté comme un passif courant jusqu'à ce qu'il soit converti en une facilité de prêt à terme, auquel moment le prêt sera présenté comme un passif à long terme. Cela se produit lorsque chacun des différents programmes du Registre est terminé.

L'Office dispose d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 3 M\$ souscrite auprès d'une banque canadienne destinée aux besoins de fonds de roulement et d'exploitation générale, ainsi que de facilités de crédit d'exploitation supplémentaires de 37 M\$ souscrites auprès de la même banque afin de financer les coûts de construction de l'infrastructure du Registre nécessaire à la réalisation des

12 Données financières

tâches lui incombant en vertu de la LRREC et de la LTRD et demandées par le ministre. De plus, l'organisme dispose de prêts à terme engagés pouvant aller jusqu'à 37 M\$, auprès de la même banque, pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires lorsque certaines étapes sont franchies en même temps que la construction de l'infrastructure.

Le montant de 37 M\$ en facilités de crédit d'exploitation supplémentaires est le montant total disponible et ne représente pas le montant total estimé requis, car il n'est pas possible d'estimer le coût total et le nombre de projets du Registre, qui sont inconnus à l'heure actuelle et qui dépendront du nombre de matériaux désignés en vertu de la LRREC et du nombre de services de rapports numériques assignés à l'Office par le gouvernement de l'Ontario. Tous les projets du Registre doivent être approuvés par le Conseil d'administration et par la banque en fonction de chaque règlement de la LRREC avant d'avoir accès au financement. De plus, l'Office dispose de prêts à terme engagés pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires lorsque certaines étapes sont franchies dans le cadre du projet de Registre. Aucune des facilités de crédit n'a été convertie en prêt à terme en 2020. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

Les facilités de crédit d'exploitation renouvelable et supplémentaire portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel moins 0,75 point de base par année. Les montants tirés de ces facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2020 s'élèvent à 8,0 M\$.

- Coûts de démarrage de l'organisation
- Projet de registre de base et de registre des pneus
- Projets d'enregistrement des piles et batteries et des EEE

Le taux d'intérêt sur les prêts à terme sera déterminé lorsque l'organisme utilisera ces facilités. Le montant tiré sur le prêt à terme au 31 décembre 2020 est nul.

D'après sa politique de placement, l'Office doit investir les liquidités excédentaires détenues de temps à autre, conformément aux principes de saine gestion des placements. Les placements sont effectués en fonction des exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidités adéquates. Ils peuvent comprendre des bons du Trésor du Canada à court terme, des billets à terme des banques à charte canadiennes et des certificats de dépôt de première classe affichant des échéances à court terme ainsi que d'autres placements à faible risque.

Risques principaux et incertitudes

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs.

Les principaux risques associés aux activités de l'Office sont les suivants :

- Les principales hypothèses concernant le calendrier des initiatives gouvernementales sur la liquidation des programmes actuels de réacheminement des déchets dans le cadre de la LTRD et l'entrée en vigueur des règlements en vertu de la LRREC;
- Les principales hypothèses sur les inscrits à la suite de la désignation de matériaux supplémentaires en vertu de la LRREC;
- L'échéancier, l'estimation des coûts et la portée fonctionnelle des projets de Registre, qui dépendent des obligations énoncées dans les règlements connexes;
- La disponibilité, le recrutement et le maintien en poste de ressources humaines compétentes.

Le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'Office contribue à une gestion efficace à cet égard grâce à l'élaboration de plans de gestion du risque. L'Office surveille ses risques et évalue continuellement ses plans de réduction et d'atténuation des risques afin que ses stratégies en la matière renforcent sa résilience organisationnelle et lui permettent ainsi de réaliser ses priorités stratégiques.

Perspectives pour 2021

Pour réagir à la pandémie de COVID-19 au début de 2020, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont adopté des mesures d'urgence en vue de contenir la propagation du virus et de protéger le public. Ces mesures ont entraîné une incertitude économique pour les entreprises assujetties aux règlements en vertu de la LRREC et de la LTRD, et il n'est pas possible à l'heure actuelle de prévoir tous les effets de ces mesures en 2021.

À titre d'organisme de réglementation des entreprises, l'Office a été désigné par le gouvernement de l'Ontario comme un service essentiel et a été autorisé à poursuivre ses activités pendant la pandémie. Afin de protéger le personnel et d'appuyer les initiatives de santé publique plus générales contre la COVID-19, l'Office a adopté un programme de télétravail, qui a permis au personnel travaillant à distance de mener à bien ses activités quotidiennes et à l'organisme de rester pleinement opérationnel pendant cette période.

En 2021, l'Office continuera de mettre l'accent sur le soutien de la transition de la responsabilité des matières gérées par les programmes de la LTRD vers le cadre réglementaire de responsabilisation des producteurs en vertu de la réglementation de la LRREC, ainsi que son rôle de surveillance en vertu de la LTRD. De plus, l'Office commencera à mettre en œuvre son mandat modifié visant à fournir des services de rapports numériques pour les programmes de gestion des déchets et de récupération des ressources au-delà de la responsabilité des producteurs, en commençant par le Programme de réacheminement des déchets dangereux et des déchets liquides industriels dangereux et du Registre des sols de déblai.

12 Données financières

Le coût du Registre pour les futures matières désignées et les services de rapports numériques sera déterminé une fois que le règlement final qui détermine les besoins opérationnels sera disponible. Les futurs projets du Registre seront approvisionnés et financés au cas par cas après la finalisation des règlements afin d'assurer l'exactitude de la budgétisation et des rapports des projets.

Dans le budget de 2021 préparé avant l'éclosion de la COVID-19, les revenus prévus étaient de 10,5 M\$ comparativement à 9,6 M\$ en 2020 et les dépenses prévues étaient de 11,9 M\$ 4 comparativement à 8,9 M\$ en 2020. Toutefois, en raison des changements dans le calendrier prévu de la publication du règlement en vertu de la LRREC, de l'ajout du service de rapports numériques du programme de réacheminement des déchets dangereux, du Registre des sols de déblai et de l'examen continu qu'effectue l'Office des répercussions possibles sur le budget découlant de l'incertitude économique et financière causée par la pandémie de COVID-19, l'Office prévoit des ajustements à son budget 2021.

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2020

États Financiers

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	45
Bilan	47
État des revenus et des dépenses et actif net	48
État des flux de trésorerie	50
Notes afférentes aux états financiers	51
Tableau des coûts du programme conformément à la <i>Loi transitoire sur le réacheminement des déchets</i> ...	56

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

18 mai 2021

Au conseil d'administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources

Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, qui incluent le bilan au 31 décembre 2020 et les états des revenus et des dépenses et de l'actif net, les flux de trésorerie pour l'année qui se termine et des notes afférentes aux états financiers qui comprennent un sommaire des politiques importantes en matière de comptabilité.

À notre avis, les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources au 31 décembre 2020, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, respectent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources à poursuivre son exploitation, de divulguer au besoin tout renseignement pouvant avoir une incidence sur la poursuite de l'exploitation ou l'utilisation de la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a pour intention de liquider l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, de cesser l'exploitation, ou encore si elle n'a aucun autre choix que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de production de rapports financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport de l'auditeur qui présente notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais n'est pas une garantie qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent être dues à une fraude ou à une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans l'ensemble, on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

12 États financiers

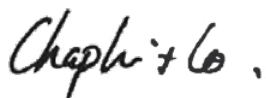
Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2020

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes de vérification canadiennes, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un certain scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous effectuons également les tâches ci-dessous :

- déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à des fraudes ou à des erreurs, concevons et exécutons des procédures d'audit qui tiennent compte de ces risques, et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante due à une fraude est plus élevé que pour une erreur, puisque la fraude peut être le résultat de collusion, de contrefaçon, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de l'esquive de contrôle interne;
- acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources;
- évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction;
- concluons sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation et, d'après les éléments probants d'audit obtenus, s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources de poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur les divulgations connexes dans les états financiers dans le rapport de nos auditeurs ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants de l'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de nos auditeurs. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que l'Office de la productivité et de la récupération des ressources cesse d'utiliser la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation;
- évaluons la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, notamment les divulgations, et déterminons si les états financiers représentent les activités et les événements sous-jacents d'une manière qui assure une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres choses, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de ce dernier, notamment toute lacune importante en matière de contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.



Chaplin & Co.

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Ontario

12 États financiers


Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2020


Bilan

		Exercice se terminant le 31 décembre	
	Notes	2020	2019
Actif			
À court terme			
Trésorerie		1 089 170 \$	1 390 533 \$
Placements à court terme	3	–	2 010 370
Comptes débiteurs	4	1 407 086	2 097 759
Coûts reportés recouvrables	5	2 725 630	–
Dépenses payées d'avance		91 588	158 737
		5 313 474	5 657 399
Dépôts		110 494	110 494
Immobilisations	6	1 683 235	694 910
Actifs incorporels	6	6 141 328	3 824 049
		13 248 531 \$	10 286 852 \$
Passif			
À court terme			
Prêt bancaire	2	7 990 555 \$	5 380 000 \$
Comptes créditeurs et charges à payer		961 869	544 596
Remises gouvernementales à payer		18 475	425 098
Revenus reportés	5	–	252 654
		8 970 899	6 602 348
Incitatifs à la location reportés	7	592 280	690 994
		9 563 179	7 293 342
Actif net	8	3 685,352	2 993 510
		13 248 531 \$	10 286 852 \$
Engagements et éventualités	10		
Voir les notes d'accompagnement			

Approuvé au nom du conseil d'administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources :



 Robert Poirier, président



 Ken Kawall, trésorier

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2020

État des revenus et des dépenses et de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Total	LTRD (1)	LRREC
Revenus			
Recouvrement des coûts	8 900 075 \$	4 974 181 \$	3 925 894 \$
Contribution de réserve	600 000	300 000	300 000
Recouvrement des coûts de démarrage	91 842	–	91 842
Autre	6 671	3 764	2 907
	9 598 588	5 277 945	4 320 643
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	4 482 146	3 147 062	1 335 084
Registre	1 071 656	–	1 071 656
Honoraires professionnels	896 489	756 324	140 165
Loyer	816 577	489 946	326 631
Amortissement	748 409	167 479	580 930
Autres dépenses d'exploitation	272 453	154 421	118 032
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes	248 996	149 398	99 598
Communications	170 079	63 750	106 329
Intérêts de prêt	116 147	–	116 147
Téléphone et Internet	83 794	49 565	34 229
	8 906 746	4 977 945	3 928 801
Revenus par rapport aux dépenses	691 842	300 000	391 842
Actif net, début de l'exercice	2 993 510	3 236,927	(243 417)
Actif net, fin de l'exercice	3 685 352 \$	3 536 927 \$	148 425 \$

(1) L'annexe 1 présente la ventilation des dépenses de la LTRD par programme.

Voir les notes d'accompagnement

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2020

État des revenus et des dépenses et de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2019

Total	LTRD (1)	LRREC
7 510 990 \$	5 680 092 \$	1 830 898 \$
600 000	450 000	150 000
–	–	–
15 711	11 783	3 928
8 126 701	6 141 875	1 984 826
3 506 058	2 840 778	665 280
1 077 92	807 894	269 298
759 331	642 296	117 035
414 741	311 056	103 685
597 240	447 935	149 305
294 723	193 433	101 290
369 699	277 274	92 425
229 441	112 916	116 525
192 340	–	192 340
85 936	58 293	27 643
7 526 701	5 691 875	1 834 826
600 000	450 000	150 000
2 393 510	2 786 927	(393 417)
2 993 510 \$	3 236 927 \$	(\$243 417) \$

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2020

État des flux de trésorerie

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2020	2019
Encaisse nette liée aux (utilisée par)		
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	691 842 \$	600 000 \$
Amortissement	748 409	597 240
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	690 674	(626 566)
Dépenses payées d'avance et dépôts	67 149	(93 585)
Comptes créditeurs et charges à payer	318 559	351 097
Remises gouvernementales à payer	(406 623)	129 950
Revenus reportés	(2 978 285)	(325 042)
	(868 275)	633 094
Activité de financement		
Augmentation du prêt bancaire	2 610 555	430 000
	2 610 555	430 000
Activités d'investissement		
Vente (achat) de placements	2 010 370	(2 010 370)
Ajouts aux immobilisations	(1 247 828)	(116 030)
Ajouts aux actifs incorporels	(2 806 185)	(198 094)
	(2 043 643)	(2 324 494)
Diminution nette de l'encaisse au cours de l'exercice	(301 363)	(1 261 400)
Encaisse, début de l'exercice	1 390 533	2 651 933
Encaisse, fin de l'exercice	1 089 170 \$	1 390 533 \$

Voir les notes d'accompagnement

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2020

Notes afférentes aux états financiers

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a été établi dans le cadre de la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets.

Il incombe à l'Office d'exploiter un registre pour recueillir et conserver l'information, de fournir de l'information à la population conformément à un code d'accès et de protection des renseignements personnels, de surveiller les organismes de financement de l'industrie et les plans de gérance industrielle maintenus en vertu de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD), de surveiller la liquidation de programmes exploités par les organismes de financement de l'industrie et d'assurer la conformité et l'application de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC) et la LTRD.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

1. Principales conventions comptables

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés selon les normes de la Partie III du Guide comptable de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif canadiens.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, il comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les comptes débiteurs. Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les remises gouvernementales à payer. L'entité n'a désigné aucun actif ou passif financier à comptabiliser à sa juste valeur.

Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à des tests de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation possible.

Lorsqu'un changement défavorable important s'est produit au cours de la période dans le calendrier prévu ou le montant des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier ou du groupe d'actifs, une dépréciation est comptabilisée dans l'excédent des revenus sur les dépenses. La dépréciation reflète la différence entre la valeur comptable et la valeur la plus élevée des montants suivants :

- i) la valeur actualisée des flux de trésorerie qui devraient être générés par l'actif ou le groupe d'actifs;
- ii) le montant qui pourrait être réalisé par la vente des actifs ou du groupe d'actifs;
- iii) la valeur de réalisation nette de toute garantie détenue pour garantir le remboursement des actifs ou du groupe d'actifs.

Lorsque des événements survenant après la dépréciation confirment qu'une contrepassation est nécessaire, la contrepassation est comptabilisée dans l'excédent des revenus sur les dépenses jusqu'à concurrence du montant de la dépréciation précédemment constatée.

Constatation des revenus

L'organisme suit la méthode de report de la constatation des revenus. Les revenus proviennent des droits facturés aux organismes de financement de l'industrie (OFI) en vertu du paragraphe 33(5) de la LTRD, des droits facturés aux organismes de gérance de l'industrie (OGI) en vertu de l'article 41 de la LTRD et des droits facturés aux inscrits en vertu de l'article 41 de la LRREC. Les droits facturés sont établis de manière à couvrir les frais d'exploitation connexes de l'organisme et à constituer une réserve pour éventualités. Les revenus sont comptabilisés lorsque le montant de ceux-ci peut être évalué de façon fiable, que la perception est probable et que les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable.

Les montants reçus qui se rapportent à des exercices futurs sont comptabilisés comme des fonds reportés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations à compter de leur date de mise en service.

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

Logiciel	3 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement de bureau et mobilier	de 5 à 7 ans
Infrastructure et réseaux de TI	de 5 à 10 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les dépenses de constitution du Registre. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service.

Dépréciation des actifs à long terme

L'Office évalue la dépréciation chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie nets non actualisés projetés que les actifs à long terme devraient générer par leur utilisation directe et leur disposition éventuelle.

Lorsqu'un critère de dépréciation indique que la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable, une perte de dépréciation est constatée dans la mesure où la valeur comptable dépasse sa juste valeur. Il n'y avait pas d'indicateurs de perte de valeur en 2020.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés qui ont trait au remboursement par le locateur certaines dépenses restreintes pour les améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale, sous forme de subventions salariales en raison du coronavirus (« COVID-19 »), a été déduite des salaires et des avantages sociaux au fur et à mesure que l'organisation engage les salaires admissibles connexes. L'aide gouvernementale reconnue est décrite plus en détail à la note 12 des présents états financiers.

Affectation des dépenses directes et indirectes

L'organisme supervise un certain nombre de programmes en vertu de la LTDR. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts associés au personnel et les autres dépenses qui sont directement liées à la supervision du programme. L'organisme subit également un certain nombre de coûts indirects en commun qu'entraîne l'administration de l'organisme et de chacun de ses programmes.

Les coûts indirects sont affectés selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'organisme :

- i. 50 % des coûts non imputables sont partagés également entre les programmes; et
- ii. Les 50 % restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de publicités en nature
- iii. La part de la contribution du fonds de réserve dans le cadre de la LTRD est répartie entre les programmes de la LTRD en fonction de la part proportionnelle de chaque programme des dépenses indirectes (ou partagées) totales de la LTRD.

De plus, une partie de la part du programme de ii) est affectée aux plans de gérance industrielle (PGI) en fonction de la proportion relative du budget du programme pour le matériel des PGI.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes régissant les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les sommes déclarées de biens et d'obligations, ainsi que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges constatés au cours de la période de déclaration. Les éléments importants qui font l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'affectation des dépenses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction au fur et à mesure de la disponibilité de renseignements supplémentaires à l'avenir.

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2020

2. Facilité bancaire

L'organisme dispose d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 3 millions de dollars souscrite auprès d'une banque canadienne destinée aux besoins de fonds de roulement et d'exploitation générale, ainsi que de facilités de crédit d'exploitation supplémentaires de 37 millions de dollars souscrites auprès de la même banque, afin de financer les coûts de construction de l'infrastructure du Registre nécessaire à la réalisation des tâches lui incombant en vertu de la LRREC et de la LTRD et demandées par le ministre. De plus, l'organisme dispose de prêts à terme engagés pouvant aller jusqu'à 37 millions de dollars, avec la même banque, pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires lorsque certaines étapes sont franchies en même temps que la construction de l'infrastructure.

Les facilités de crédit d'exploitation renouvelable et supplémentaires portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel moins 0,75 point de base par année. Les montants tirés de ces facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2020 s'élevaient à 7,99 millions de dollars (5,38 millions de dollars en 2019). Le taux d'intérêt sur les prêts à terme sera déterminé lorsque l'organisme utilisera ces facilités. Le montant tiré sur les prêts à terme au 31 décembre 2020 est nul (également nul en 2019). Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

3. Placements à court terme

Les placements à court terme au 31 décembre 2020 sont nuls (2,01 millions de dollars en 2019).

4. Comptes débiteurs

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2020	2019
Incitatifs à la location	569 717 \$	504 835 \$
Intendance Ontario - Boîtes bleues	271 768	737 870
Inscrits en vertu de la LRREC	176 912	11 352
Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario - Pneus usagés	173 566	178 405
Ontario Electronic Stewardship - déchets d'équipements électriques et électroniques	76 861	337 092
Intendance Ontario - - Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	57 047	82 382
Automotive Materials Stewardship - plan de gérance industrielle - matériaux automobiles	39 436	130 738
Association pour la Gestion Responsable des Produits - Plan de gérance industrielle - peinture et revêtements	32 690	87 582
Association pour la Gestion Responsable des Produits - Plan de gérance industrielle - Pesticides, solvants et engrais	6 865	14 811
Médias d'information Canada	1 873	427
Intendance Ontario - Fonds d'amélioration continue	351	1 643
Produits d'intérêts courus	–	10 622
	1 407 086 \$	2 097 759 \$

5. Coûts reportés recouvrables/revenus

Les montants reçus qui se rapportent à des exercices futurs sont comptabilisés comme des fonds reportés. Cela se produit lorsque les revenus de l'exercice sont supérieurs aux dépenses allouées connexes pour l'exercice. Les charges engagées au cours de l'exercice qui devraient être facturées et reçues au cours des exercices futurs sont comptabilisées à titre de charges reportées. Cela se produit lorsque les dépenses affectées aux programmes sont supérieures aux revenus de l'exercice. Cela s'explique en grande partie par le moment de la présentation de rapports par les participants aux programmes issus de la LRREC. Les dépenses reportées sont recouvrables en vertu des règlements gouvernementaux approuvés et seront appariées et recouvrées lorsque les revenus connexes seront facturés et reçus.

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2020

5. Coûts reportés recouvrables/revenus (suite)

	2020	2019
Solde, début de l'exercice	252 654 \$	577 696 \$
Revenus reçus	1 513 667	1 206 547
Utilisés pendant l'année	(4 491 951)	(1 531 589)
Solde, fin de l'exercice	(2 725 630) \$	252 654 \$

6. Immobilisations et actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
Immobilisations				
Logiciels	3 764 \$	3 536 \$	228 \$	1 453 \$
Équipement informatique	205 182	111 852	93 330	58 249
Équipement et mobilier de bureau	276 593	91 593	185 000	118 090
Infrastructure et réseaux de TI	262 570	100 677	161 893	73 555
Améliorations locatives	1 570 646	327 862	1 242 784	443 563
	2 318 755 \$	635 520 \$	1 683 235 \$	694 910 \$
Actifs incorporels				
Fondation et systèmes du Registre	5 133 118 \$	604 138 \$	4 528 980 \$	1 997 702 \$
Registre - pneus	2 148 643	536 295	1 612 348	1 826 347
	7 281 761 \$	1 140 433 \$	6 141 328 \$	3 824 049 \$

7. Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés représentent le remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives apportées par l'organisme comme incitatifs à conclure un nouveau bail à long terme. Les incitatifs à la location sont amortis selon une méthode linéaire pendant la durée du bail et sont comptabilisés à titre de réduction des frais de loyer :

	2020	2019
Incitatif à la location	325 395 \$	325 395 \$
Additions	504 835	504 835
Moins : amortissement cumulé	(237 950)	(139 236)
	592 280 \$	690 994 \$

8. Actif net

L'actif net comprend les éléments suivants :

	LTRD	LRREC	Réserve pour Éventualités	Total
Solde, début de l'exercice	– \$	(918 000) \$	3 911 510 \$	2 993 510 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	–	91 842	600 000	691 842
Balance, end of year	– \$	(826 158) \$	4 511 510 \$	3 685 352 \$

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2020

9. Avantages complémentaires de retraite

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Il verse 1,5 % du salaire annuel de l'employé au régime. Les employés ne sont pas tenus de cotiser au régime, mais celui-ci permet une cotisation volontaire pouvant atteindre 5 % du salaire annuel de l'employé. Pour toute contribution volontaire, l'organisme versera en contrepartie une somme équivalente. Au cours de l'exercice, l'organisme a facturé 199 034 \$ (2019 - 148 577 \$) pour les dépenses liées aux cotisations et à l'administration du régime de retraite. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'organisme dans un fonds administré de façon indépendante.

10. Engagements et éventualités

Engagements

En date du 31 décembre 2020, l'organisme est lié par un contrat d'un montant de 495 639 \$ (environ 1,16 million de dollars en 2019) pour la prestation de services gérés par le Registre. Cet engagement n'est pas indiqué dans les états financiers.

De plus, l'organisme a signé un bail pour des locaux à bureaux. Les paiements annuels minimaux sont les suivants :

	Montants
2021	437 367 \$
2022	503 042
2023	503 042
2024	517 390
Années suivantes	1 049 127
	3 009 968 \$

Éventualités

L'organisme demande conseil à l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur une question fiscale liée à des transactions particulières. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le résultat final d'une telle demande, le résultat pourrait entraîner un passif supplémentaire pour l'organisation au-delà de l'estimation actuelle de 18 475 \$ (2019 - 378 438 \$). L'incidence résiduelle de ce résultat sur les états financiers ne peut être déterminée avec les renseignements actuels et, par conséquent, aucune réserve n'a été prévue dans les états financiers au-delà de l'estimation.

En février 2021, l'organisme a révisé l'état de la rémunération des employés pour les années antérieures à 2020 et déterminé que les rajustements liés à la retraite avaient été incorrectement déclarés. L'organisme procède actuellement à la correction des montants associés aux ajustements liés à la retraite sur les relevés de rémunération et détermine les coûts pour les employés qui doivent produire une modification à leur déclaration de revenus personnels de l'année dernière. L'organisme a accepté de payer les pénalités, l'intérêt et les frais d'experts-conseils en fiscalité résultant des erreurs dans les montants, après que certaines étapes d'atténuation aient été prises par les employés. Cependant, en date du rapport de l'auditeur, ces montants ne pouvaient être déterminés et, par conséquent, aucune provision n'a été faite dans les présents états financiers.

11. Risque financier

Risque de crédit

L'exposition de l'organisme au risque de crédit porte sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. L'organisme atténue son exposition aux créances irrécouvrables en plaçant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans une grande banque à charte canadienne. Les comptes débiteurs comprennent principalement les sommes que doivent payer les organismes de financement de l'industrie (OFI) et les inscrits en vertu de la LRREC, lesquels sont tenus de payer en vertu de la LTRD et de la LRREC. Les dispositions de la LTRD et de la LRREC permettent à l'Office de déterminer et de percevoir « une part raisonnable des coûts engagés » auprès des organismes de financement de l'industrie et des inscrits en vertu de la LRREC, actuellement et durant la période de transition.

Risque d'illiquidité

L'organisme estime disposer de facilités de crédit suffisantes pour garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers actuels et à moyen terme à un coût raisonnable. L'organisation gère ses besoins de liquidité en prévoyant ses entrées et sorties de trésorerie mensuelles et en gérant les facilités bancaires prévues.

Risque lié au taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque lié au taux d'intérêt sur les flux de trésorerie découlant de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses dépôts à terme et sur sa facilité de crédit à taux variable..

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2020

12. Incidence de la COVID-19

Pour réagir à la pandémie de COVID-19 au début de 2020, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ont adopté des mesures d'urgence en vue de contenir la propagation du virus et de protéger le public. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, les périodes de quarantaine auto-imposées, l'isolement, la distance physique et sociale et la fermeture des entreprises non essentielles, ont causé des perturbations importantes aux entreprises de l'Ontario, ce qui s'est traduit par un contexte économique incertain et difficile. L'organisme était admissible à une aide gouvernementale en raison de la COVID-19 sous forme de subvention salariale temporaire. Au cours de l'exercice, l'organisation a comptabilisé l'aide gouvernementale, conformément à sa politique comptable décrite à la note 1, au montant de 25 000 \$. En raison de la COVID-19, des incertitudes économiques sont apparues qui peuvent, directement ou indirectement, avoir des répercussions importantes et négatives sur l'Office. À l'heure actuelle, ces faits nouveaux présentent de l'incertitude quant aux répercussions possibles sur les flux de trésorerie futurs, les changements aux actifs ou aux passifs, ou les activités futures. Il n'est pas possible pour le moment d'estimer l'effet financier que de telles répercussions pourraient avoir sur l'Office.

Tableau des coûts du programme conformément à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets

Exercice terminé le 31 décembre 2020

	Plans de gérance industrielle	Fonds d'amélioration continue	Boîtes bleues	Pneus usagés
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	21 083 \$	5 879 \$	241 173 \$	37 709 \$
Communications et experts-conseils	–	–	–	–
Bureau et autres	209	–	3 073	244
Honoraires professionnels	–	–	560 930	10 850
Dépenses indirectes	551 365	–	1 667 587	706 642
Total	572 657 \$	5 879 \$	2 472 763 \$	755 445 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2019

	Plans de gérance industrielle	Fonds d'amélioration continue	Boîtes bleues	Pneus usagés
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	11 081 \$	13 307 \$	162 887 \$	47 597 \$
Communications et experts-conseils	–	–	–	–
Bureau et autres	680	3 122	2 029	468
Honoraires professionnels	–	–	349 278	7 364
Dépenses indirectes	781 119	–	1 836 317	884 777
Total	792 880 \$	16 429 \$	2 350 511 \$	940 206 \$

12 États financiers

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2020

Tableau des coûts du programme conformément à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets

Déchets d'équipements électriques et électroniques	Médias d'information Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
37 333 \$	8 046 \$	88 939 \$	440 162 \$
–	–	–	–
136	–	2 199	5 861
–	–	326	572 106
666 645	–	367 577	3 959 816
704 114 \$	8 046 \$	459 041 \$	4 977 945 \$

Déchets d'équipements électriques et électroniques	Médias d'information Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
87 195 \$	9 035 \$	60 213 \$	391 315 \$
5 486	–	–	5 486
6 839	–	6 961	20 099
28 516	–	1 405	386 563
1 190 919	–	195 280	4 888 412
1 318 955 \$	9 035 \$	263 859 \$	5 691 875 \$

13 Annexes

Annexe A



Rapport annuel d'Intendance Ontario

Pour les programmes de boîtes bleues et de déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Intendance Ontario pour le Programme des boîtes bleues et le Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS); Le programme des boîtes bleues recueille les matières recyclables comme le papier, le verre, le plastique et l'aluminium, et le programme MHSW recueille les déchets domestiques dangereux ou spéciaux. Les matières recueillies dans le cadre de ces programmes sont recyclées ou éliminées de façon sécuritaire conformément à la *Loi de 2016 sur la transition vers le réacheminement des déchets*. Le programme des batteries à usage unique a pris fin le 30 juin 2020 dans le cadre du programme MHSW et a été transféré le 1^{er} juillet 2020 au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*.

Annexe B



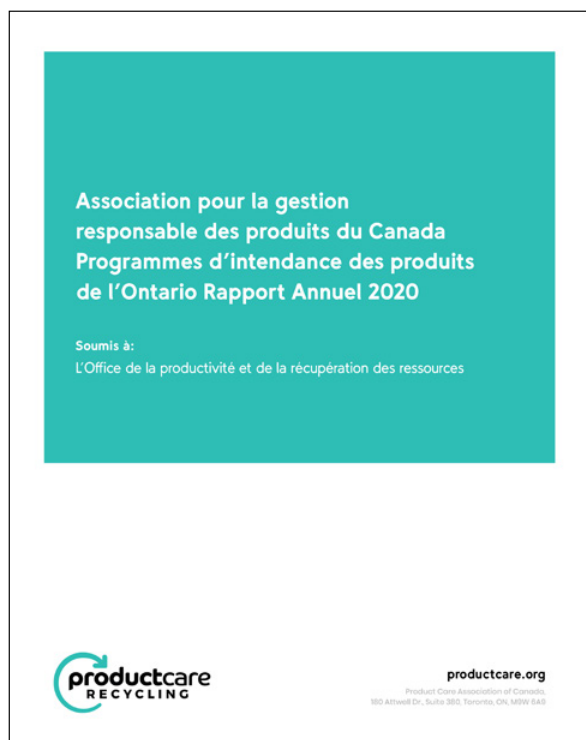
Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship

Antigel, contenants d'huile et filtres à huile

Automotive Materials Stewardship Inc. (AMS) est un organisme de gérance de l'industrie qui a été créé pour recycler les déchets du secteur automobile. Le SGA fait partie du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux et est responsable de la collecte, du recyclage et de la gestion de l'antigel, des filtres à huile et des contenants d'huile usagés.

13 Annexes

Annexe C



Rapport annuel de Product Care Association

Pour les programmes visant la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais

La Product Care Association (PCA) est un organisme de gestion de l'industrie qui gère des programmes de recyclage pour les revêtements de peinture, les pesticides, les solvants et les engrais. L'APC fonctionne dans le cadre du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

Annexe D



Rapport annuel de SodaStream

Pour les bouteilles de CO₂ exclusives

SodaStream fonctionne comme un organisme d'intendance de l'industrie dans le cadre du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux. SodaStream recueille, réutilise et recycle ses bouteilles de dioxyde de carbone pressurisées rechargeables exclusives.

13 Annexes

Annexe E



Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship

For the Waste Electrical and Electronic Equipment Program

Ontario Electronic Stewardship est l'organisme de financement de l'industrie qui a géré le Programme de gestion des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) en vertu de la *Loi de 2016 sur le réacheminement et la transition des déchets*. Le programme DEEE recueillait et gérait les appareils électroniques assujettis lorsque les consommateurs s'en départissaient. Le programme DEEE a pris fin le 31 décembre 2020 et le 1^{er} janvier 2021, il a été transféré au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*.

Annexe F



Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

Ontario Tire Stewardship (OTS) est un organisme de financement de l'industrie qui était responsable de la gestion du programme de réacheminement des déchets de pneus usagés en vertu de la *Loi de 2016 sur la transition vers le réacheminement des déchets*. Le Programme des pneus usagés a pris fin le 31 décembre 2018 et le 1^{er} janvier 2019, est passé au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*.

13 Annexes

Annexe G



Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc.

The Beer Store est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. The Beer Store recueille les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et administre le programme de consignation de l'Ontario, qui recueille les contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris les vins, les spiritueux, la bière et les panachés. The Beer Store, qui n'est pas supervisé par l'Office, doit également lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics.



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 226 5113
Courriel : info@rpra.ca
www.rpra.ca